



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Rapport de gestion du Conseil fédéral 2010

Volume II

11.001 / II

Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion 2010 – volume II

Décision du Conseil fédéral du 16 février 2011

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction..... | 3 |
| Chancellerie fédérale | 4 |
| Département des affaires étrangères..... | 9 |
| Département de l'intérieur | 21 |
| Département de justice et police | 33 |
| Département de la défense, de la protection de la population et des sports..... | 40 |
| Département des finances | 46 |
| Département de l'économie | 53 |
| Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication..... | 66 |

Editeur: Chancellerie de la Confédération suisse
ISSN: 1663-1285
Art. n° 104.610.f

Diffusion: OFCL, vente des publications fédérales, CH-3000 Berne
www.bundespublikationen.admin.ch
Egalement disponible sur Internet: www.admin.ch

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements, groupements et offices planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral. Avant le début de chaque année, les départements transmettent leur planification à la Chancellerie fédérale, qui en soumet la synthèse au Conseil fédéral. Lors de cet exercice, les départements veillent à ce que leurs objectifs annuels s'accordent avec ceux du Conseil fédéral.

Les objectifs annuels de chaque département sont présentés sous la forme d'un catalogue d'objectifs assortis de mesures qui servira de base, en fin d'année, à un bilan comparant les objectifs et les réalisations.

Explication des signes:

* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2010

Chancellerie fédérale

Objectif 1: Préparation de modifications législatives selon le calendrier prévu

En majeure partie atteint

- ▶ **La modification de l'ordonnance sur les droits politiques (en réponse à l'iv. pa. Lombardi 08.515) est soumise à l'approbation du Conseil fédéral selon le calendrier prévu.**

Conformément au mandat que lui avait confié le Parlement, le Conseil fédéral a modifié l'art. 25 de l'ordonnance sur les droits politiques de façon à permettre le retrait non plus seulement inconditionnel, mais également conditionnel, d'une initiative populaire, pour autant que la date de la votation populaire n'ait pas encore été fixée. Adoptée le 13 janvier 2010, entrée en force le 1^{er} février 2010, cette modification a trouvé sa première application avec l'initiative populaire «Eaux vivantes» (initiative pour la renaturation).

- ▶ **Les modifications législatives nécessaires à la mise en œuvre de la question Remo Gysin 07.1055 sont examinées après avoir entendu les cantons.**

Les travaux préparatoires à la mise en place de l'enquête à réaliser auprès des cantons sont achevés, l'état du droit dans les différents cantons et le questionnaire qui leur sera adressé ont été établis et validés avec le concours des services fédéraux compétents. La traduction est en cours.

- ▶ **Le projet de modification de l'annexe de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (types d'unités faisant partie de l'administration fédérale décentralisée) est soumis au Conseil fédéral.**

Le 12 décembre 2008, le Conseil fédéral a notamment chargé la Chancellerie fédérale de lui soumettre avant la fin 2010 le projet d'une modification de l'OLOGA (y compris de son annexe). La Chancellerie fédérale a préparé ce projet en étroite concertation avec les départements, et l'a présenté au Conseil fédéral dès le mois de juin 2010. Le 30 juin 2010, le Conseil fédéral a approuvé la révision partielle de l'OLOGA (y compris les annexes 1 et 2, entièrement refondues) ainsi que plusieurs autres modifications réglementaires pertinentes, et fixé la mise en vigueur du nouveau dispositif au 1^{er} août 2010.

- ▶ **Le projet de modification de l'ordonnance sur l'organisation de la Chancellerie fédérale (en réponse à la motion Laubacher 04.3755) est soumis au Conseil fédéral. Les travaux nécessaires à la mise en œuvre sont achevés au 1^{er} trimestre 2010.**

Le 27 novembre 2009, le Conseil fédéral a approuvé la modification de l'ordonnance sur l'organisation de la Chancellerie fédérale et fixé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Si la plate-forme centralisée de publication des études externes, dont la réalisation s'est heurtée à plusieurs difficultés techniques et qui s'inscrivait dans un projet plus large («News Service Bund Release 3»), n'a pu être mise en place comme prévu au cours du premier trimestre 2010, elle est cependant opérationnelle depuis le mois d'août 2010.

Objectif 2: Participation à la réforme de la direction de l'Etat

Atteint

- ▶ **La Chancellerie fédérale a achevé au 1er semestre 2010 les travaux lui incombant dans la perspective du message additionnel sur la réforme de la direction de l'Etat.***

Dans le cadre des travaux visant à établir le message additionnel sur la direction de l'Etat, finalement rebaptisé message additionnel sur la réforme du gouvernement, le Conseil fédéral a chargé la Chancellerie fédérale (ChF) de proposer des projets de modification de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA) et de la loi sur le Parlement (LParl), notamment en ce qui concerne le nombre et les attributions des secrétaires d'Etat. Fin mai 2010, ces projets étaient prêts à être examinés. Le 18 juin 2010, sur proposition du Département fédéral de justice et police (DFJP) et de la ChF, le Conseil fédéral a, d'abord, pris acte du premier projet de message additionnel et des projets de modifications législatives, ensuite, décidé que le projet de réforme du gouvernement prendrait également en compte les recommandations contenues dans le rapport du 30 mai 2010 des Commissions de gestion (CdG) «Autorités sous la pression de la crise financière et de la transmission de données clients d'UBS aux Etats-Unis», dans la mesure où ces recommandations concernaient précisément la réforme du gouvernement (notamment le système des suppléances au sein du Conseil fédéral, les délégations, l'échange d'informations). Le message additionnel sur la réforme du gouvernement a été adopté par le Conseil fédéral le 13 octobre 2010.

Objectif 3: Renforcement de la politique linguistique

Partiellement atteint

- ▶ **Se fondant sur la nouvelle ordonnance sur les langues, la Chancellerie fédérale a examiné son rôle dans la politique menée par la Confédération dans le domaine des langues officielles. Elle a établi et adopté un catalogue de propositions concernant les mesures à adopter, notamment la stratégie de communication.**

Adoptée le 6 juin, l'ordonnance sur les langues est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010. Pendant le premier semestre de 2010, la Chancellerie fédérale a participé activement aux travaux de préparation de l'ordonnance, dans le cadre du groupe de travail et du comité de pilotage dirigés par l'Office fédéral de la culture (OFC). Ces travaux n'ont pas permis d'aborder comme prévu les différents domaines d'activité couverts par la loi, de redéfinir le rôle de la Chancellerie fédérale et d'élaborer un catalogue de mesures dans les délais voulus, mais ont toutefois permis de cerner les principaux problèmes posés par le nouveau cadre normatif et d'entamer, en collaboration avec l'OFC et l'Office fédéral du personnel, l'examen des mesures nécessaires pour son application, dans le cadre d'une stratégie à court et à moyen termes. Les travaux prévus du deuxième semestre de 2010 se poursuivront donc au cours du premier semestre de 2011.

Objectif 4: Détection avancée des évolutions et des tendances touchant l'Etat, la société et l'environnement

Atteint

► **Le nouvel état-major de prospective est constitué et a commencé à travailler au 1er semestre 2010.**

La séance constitutive de l'état-major de prospective a eu lieu le 12 novembre 2009. Les membres de l'état-major ont été informés au cours de cette même séance des règles qui présideront à l'établissement du rapport «Perspectives 2025» (précédemment prévu pour être intitulé «Défis»), et ils ont été chargés de commencer les travaux.

► **Les éléments nécessaires à l'établissement du rapport «Défis» sont prêts au 2e semestre 2010.**

Les travaux relatifs au rapport «Perspectives 2025» se sont déroulés en 2010 comme prévu: établissement des bases de travail dans une première phase; affinement, validation et priorisation des résultats grâce au recours à des experts extérieurs dans une deuxième phase; développement de quatre scénarios différents mais tous plausibles pour l'avenir de la Suisse et exploration des options possibles pour les autorités politiques dans une troisième phase; identification des implications pratiques des différents scénarios précités, dans une quatrième phase.

À la fin de l'année, le projet se trouvait dans sa cinquième et dernière phase, au cours de laquelle les résultats des quatre phases précédentes devaient être réunis sous la forme d'un rapport final.

Objectif 5: Mise en œuvre optimale des projets stratégiques selon le calendrier

Partiellement atteint

► **GEVER (gestion des dossiers, gestion des mandats et processus) est opérationnel à la Chancellerie fédérale au 2e semestre 2010. Les conditions organisationnelles qui permettront à la direction de lancer l'exploitation sont élaborées et décidées.**

Conformément au mandat qui lui avait été donné par le Conseil fédéral et aux objectifs qu'elle s'était assignés pour l'année, la Chancellerie fédérale (ChF) a procédé dans les délais prévus (soit le 22.11.2010) à la mise en place généralisée, et réussie, du système GEVER. Certains processus majeurs ont été reproduits dans le système pour être testés, dont quelques-uns font désormais partie de la vie quotidienne, comme le scannage du courrier entrant et sa distribution électronique, ou encore la distribution sous forme dématérialisée des documents envoyés dans le cadre de la consultation des offices. L'organisation appelée à succéder à l'équipe de projet a été arrêtée en juin 2010, et sa direction et son personnel ont été recrutés et formés à temps, y compris en ce qui concerne le passage de témoin avec l'équipe de projet. Les conditions et données organisationnelles qui permettront à la direction de lancer l'exploitation ont été élaborées, décidées et communiquées aux collaborateurs de la ChF. Ces derniers ont été étroitement encadrés avant, pendant et après la phase de mise en place, et cette me-

sure a été pour beaucoup dans l'accueil favorable qu'ils ont réservé à GEVER et dans leur disposition à utiliser ce nouveau système.

► **Le nouveau système informatique du Centre des publications officielles (CPO) est entré en production au 2e semestre 2010.**

À la fin mars 2010, les Commissions de gestion, les Commission des finances et le Contrôle fédéral des finances ont été informés que le projet «Renouvellement du CPO» avait malheureusement dû être arrêté, qu'un mandat avait été donné au responsable du CPO de présenter au plus tard à la fin août 2010 une proposition concrète pour le remplacement du système informatique actuel, qui reste une priorité, et que les mesures nécessaires pour garantir le fonctionnement du système actuel jusqu'à son remplacement définitif avaient été prises. En septembre, le comité de direction de la Chancellerie fédérale (ChF) a pris connaissance du rapport sur la marche à suivre, chargé un expert neutre de fournir une 2^e opinion concernant la démarche proposée, et approuvé une proposition de projet concernant les mesures d'optimisation à apporter au système actuel dans les prochains mois. A la fin novembre, il a pris acte des résultats et des recommandations issus de la 2^e opinion et approuvé une proposition de projet pour mener avant la fin mai 2011 une étude approfondie visant à affiner et confirmer les différentes conclusions générales et synergies possibles, en particulier avec «GEVER Bund», en vue de pouvoir lancer ensuite des projets plus petits et modulaires permettant le remplacement complet du système actuel dans des délais raisonnables.

► **Le renouvellement de l'infrastructure technique en vue de l'élection du Conseil national en 2011 est achevé au 1er semestre 2010. L'infrastructure et opérationnelle au 2e semestre.**

Développée en 1995, la précédente application «Election du Conseil national» a été mise en œuvre pour toutes les élections fédérales jusques et y compris en 2007. Si elle a toujours donné satisfaction, son fonctionnement n'est désormais plus garanti par le fabricant, ce qui en sonne le glas. Il a été retenu pour lui succéder une solution innovante basée sur le web, qui non seulement remplit toutes les conditions requises, mais a permis d'économiser 8% du budget alloué. Si la mise en service du système a bien eu lieu à la date prévue, le projet dans son ensemble n'en a pas moins connu un certain retard, car il a fallu élaborer dans le cadre de la phase finale un schéma d'exploitation et de maintenance taillé sur mesure. Le 14 décembre 2010, la Direction a pris acte du rapport final en l'approuvant, avant de dissoudre l'organisation de projet.

Objectif 6: Accomplissement des tâches optimal et conforme aux processus et aux objectifs

Partiellement atteint

► **Un règlement pratique et conforme aux bases légales est disponible au 2e semestre 2010.**

La Direction de la Chancellerie fédérale (ChF) a approuvé en octobre 2010 la stratégie 2011–2015 de la ChF, accessible à tous ses collaborateurs.

- ▶ **Une stratégie de développement destinée aux cadres, aux gestionnaires de projet et aux spécialistes est établie au 1er semestre 2010 et mise en œuvre à partir du 2e semestre.**

Cette stratégie a été établie, communiquée à l'interne depuis juin 2010 et est désormais appliquée. Les processus de mise en œuvre sont connus et les instruments nécessaires sont disponibles.

- ▶ **Pour assurer la continuité des affaires, les scénarios les plus probables de situations extraordinaires sont documentés et approuvés au 1er semestre 2010. Les responsables sont formés.**

Les scénarios de prévention de l'EM Désec concernent les situations de crise les plus probables.

Pour ce qui est de la continuité des affaires, il est de la responsabilité des départements de s'organiser. S'agissant des scénarios «Pandémie» et «Pénurie d'électricité», les services compétents ont reçu les instructions nécessaires. La Chancellerie fédérale élabore toutefois des directives minimales destinées à assurer la continuité des affaires à l'échelon départemental au cas où se produirait le scénario «Pénurie d'électricité».

Département des affaires étrangères

Objectif 1: Approfondissement des relations avec l'UE

Partiellement atteint

► **Il est procédé à une évaluation des instruments de la politique européenne de la Suisse.***

Le Conseil fédéral réuni en séance spéciale a évalué le 18 août 2010 la politique européenne de la Suisse et exprimé sa volonté de poursuivre sur la voie bilatérale. Il a adopté le 17 septembre 2010 son rapport sur l'évaluation de la politique européenne de la Suisse en réponse au postulat Markwalder du 10 juin 2009 «Politique européenne. Évaluation, priorités, mesures immédiates et prochaines étapes d'intégration» (09.3560), dans lequel il examine divers instruments de sa politique européenne dans la perspective de la meilleure sauvegarde possible des intérêts de la Suisse.

► **Les négociations dans le domaine de l'électricité sont achevées.**

Le Conseil fédéral a adopté le 17 septembre 2010 le mandat de négociation en vue de la conclusion d'un accord sur l'énergie avec l'Union européenne. Il étend ainsi le mandat existant, sur la base duquel la Suisse négocie depuis 2007 avec l'UE un accord sur l'électricité, et l'adapte au nouvel acquis concernant l'électricité. Outre plusieurs réunions entre négociateurs en chef, une rencontre a eu lieu au mois de juillet au niveau ministériel. Les entretiens ont par ailleurs été réguliers au niveau des groupes de travail.

► **Les négociations ayant trait au système GALILEO de navigation par satellites sont achevées.***

Les négociations sur la participation de la Suisse au système européen de navigation par satellites se sont ouvertes le 21 septembre 2010, l'UE ayant défini son mandat de négociation à l'été 2010. Deux cycles de négociations ont eu lieu depuis.

► **Les éventuelles négociations relatives à la participation au système d'échange de droits d'émission (SEDE) sont achevées.***

Les entretiens exploratoires ont été poursuivis et approfondis en 2010. Les négociations elles-mêmes n'ont pas pu s'ouvrir au cours de l'année, l'UE n'ayant pas encore défini son mandat.

► **La décision de principe relative au lancement des négociations et à leurs contenus avec la Commission européenne est prise pour la coopération en matière de sécurité des produits chimiques (REACH) et les éventuelles négociations sont entamées.***

Le Conseil fédéral a adopté le 18 août 2010 son mandat de négociation avec l'UE sur la coopération en matière de sécurité des produits chimiques (REACH). De son côté, l'UE n'avait toujours pas défini son mandat de négociation à la fin de l'année 2010, ce qui fait que les négociations n'ont pas pu démarrer.

- ▶ **Des accords-cadre bilatéraux portant sur la mise en œuvre de la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie sont conclus, voire signés avec la Bulgarie et la Roumanie.**

Des accords-cadre bilatéraux ont été signés le 7 septembre 2010 entre la Suisse et la Bulgarie et entre la Suisse et la Roumanie.

- ▶ **Les négociations se sont poursuivies dans le secteur agroalimentaire et dans celui de la santé publique. Les éléments-clefs ont été définis.***

Trois cycles de négociations ont eu lieu au cours de l'année sur l'accès au marché. Les entretiens techniques ont repris en fin d'année dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires et des produits et dans celui de la santé publique. Les grands axes de l'ouverture des marchés ont été tracés dans le domaine tarifaire. Et dans le domaine non tarifaire, l'acquis communautaire correspondant a été analysé et les points sensibles dégagés. Les négociations ont surtout buté sur le fait qu'aucune des parties n'avait défini de mandat. L'UE fait toutefois dépendre les progrès d'une manière générale des résultats obtenus par le groupe de travail informel sur les questions institutionnelles.

- ▶ **La procédure de consultation dans le domaine de la protection mutuelle des appellations d'origine (AOC/IGP) avec l'UE est lancée.**

Les procédures de consultation ont été menées en Suisse et au sein de l'UE entre l'hiver 2009 et le printemps 2010. Les négociations ont abouti au début du mois de juillet 2010. La procédure d'approbation a été lancée. En Suisse, l'approbation de cet accord relève de la compétence du Conseil fédéral; au niveau de l'UE, elle est prononcée par le Conseil des ministres et le Parlement européen.

Objectif 2: Consolidation et développement du réseau de relations bilatérales

Atteint

- ▶ **La mise en œuvre des déclarations d'intention visant à approfondir et à systématiser les relations bilatérales avec divers pays partenaires se poursuit. La priorité est donnée aux partenaires stratégiques désignés par le Conseil fédéral avec lesquels ont été conclus des mémorandums d'entente.**

Brésil: comme le prévoyait le mémorandum d'entente signé en 2008, le premier cycle de dialogues politiques a eu lieu le 2 juin 2010 au niveau du Secrétaire d'État du DFAE. Les entretiens ont été très positifs et ont abordé des questions bilatérales comme multilatérales; ils ont contribué à l'intensification continue des relations. Des intérêts convergents ont notamment été évoqués en ce qui concerne la gouvernance globale, les réformes du système de l'ONU et du Conseil de sécurité, l'ECOSOC, la coopération au développement en Afrique et les projets trilatéraux, ainsi que la science et la technologie.

Chine: le vice-premier ministre chinois, M. Li Keqiang, et le président du Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire chinoise, M. Wu Bangguo, sont respectivement venus en Suisse en janvier et en juillet 2010, à l'occasion du 60^e anniversaire de l'instauration de relations diplomatiques entre la Suisse et la Chine. Le voyage en Chine de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, au mois de juin 2010, a formellement ouvert le dialogue politique fondé sur le mémorandum d'entente de 2007; la visite de travail de la présidente de la Confédération

Doris Leuthard a posé les bases de l'ouverture de la négociation d'un accord bilatéral de libre-échange.

Inde: le voyage de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey en Inde, au mois d'août 2010, a permis d'approfondir et de dynamiser le dialogue politique, de renforcer la coordination sur divers dossiers intéressant les deux parties, et de signer le protocole modifiant la convention en vue d'éviter les doubles impositions (CDI). L'ouverture d'un consulat général de Suisse à Bangalore a été annoncée à cette occasion; il comportera un bureau swissnex de promotion de la coopération en matière de science et de recherche.

Japon: un mémorandum d'entente a été signé au mois de juillet 2010 pour intensifier la coopération entre les deux ministères des Affaires étrangères; il pose les bases d'un dialogue politique régulier entre la Suisse et le Japon. Le sous-comité pour la facilitation du commerce institué par l'accord de libre-échange de 2009 a par ailleurs tenu sa première réunion à Tokyo. Une convention révisée de double imposition a été signée en mai 2010, et une convention de sécurité sociale en octobre 2010. La visite du vice-ministre des Affaires étrangères japonais, M. Yutaka Banno, a permis d'examiner l'intensification de la coopération dans le domaine énergétique.

Russie: les relations bilatérales se sont encore approfondies en 2010. De nouvelles consultations ont eu lieu dans plus d'une douzaine de domaines sur la base du mémorandum d'entente du 9 novembre 2007. La rencontre présidentielle maintenant presque traditionnelle a eu lieu à Sotchi en 2010. La conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a d'autre part rencontré à plusieurs reprises le ministre russe des Affaires étrangères. Le mandat de représentation de ses intérêts en Géorgie confié par la Russie à la Suisse, mais aussi les progrès réalisés en matière d'investissement direct, de transports aériens, d'indications géographiques, de facilitation des visas et de réadmission témoignent de l'existence d'un capital de confiance.

Afrique du Sud: les consultations à haut niveau prévues dans le cadre du Mémorandum d'entente de 2008 n'ont pas été organisées en 2010, mais sont prévues pour le 15 mars 2011. En revanche, les «Joint Economic Committee» et «Committee on Science and Tech» ont eu lieu et ont mené à des rencontres à haut niveau. Les relations bilatérales entre la Suisse et l'Afrique du Sud en 2010 ont été marquées par le renouvellement des deux programmes bilatéraux de la DDC avec l'Afrique du Sud pour une période de quatre ans: i) le programme Small Claim Court et ii) le programme SACCI dans le domaine de la formation professionnelle, ainsi que par le lancement d'un programme global «changement climatique». La présidente de la Confédération s'est rendue en Afrique du Sud pour la cérémonie d'ouverture de la Coupe du monde de football 2010.

Turquie: les relations bilatérales avec la Turquie ont continué, en 2010, d'être marquées par le dynamisme et l'intensité qui les caractérisent de manière croissante depuis quelques années. La visite d'État du président Gül les 25-26 novembre 2010 – la première visite officielle d'un président turc en Suisse – a marqué le point culminant de cette année durant laquelle les ministres turcs de la Justice (en mai) et des Finances (en juin) ont également été reçus en visite à Berne. Dans le cadre du Mémorandum d'entente conclu en 2001 entre le DFAE et le MAE turc puis complété d'un Addendum en 2008, des consultations politiques ont en outre eu lieu entre secrétaires d'État (février à Berne; août à Ankara), de même que différentes rondes de consultations sectorielles (consultations consulaires; consultations sur la lutte contre le terrorisme) ou autres contacts (coopéra-

tion judiciaire). Les contacts ont également été fréquents, y compris au plus haut niveau du Département, concernant le dossier Arménie-Turquie.

États-Unis d'Amérique: les contacts bilatéraux se sont encore multipliés en 2010 entre la Suisse et les États-Unis. La présidente de la Confédération Doris Leuthard a rencontré le président Barak Obama en marge du sommet de Washington sur le désarmement nucléaire du 12 avril 2010, et la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey s'est entretenue avec la secrétaire d'État Hillary Clinton dans le cadre du sommet de l'OSCE d'Astana, le 1^{er} décembre 2010. La conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a également rencontré le général Jim Jones, conseiller du président Obama pour la sécurité nationale, le 5 février 2010 en marge de la conférence de Munich sur la sécurité. Le secrétaire d'État Peter Maurer a rencontré à deux reprises son homologue états-unien pour un dialogue politique, au titre de la mise en œuvre du mémorandum d'entente signé en 2006. De nombreux sujets touchant à des intérêts communs ont par ailleurs été examinés à la troisième réunion du groupe de travail bilatéral (*Joint Working Group*) le 18 novembre 2010 à Washington.

► **L'évaluation des pays de concentration et des programmes spéciaux est initiée en vue du prochain «message sud».**

Une première discussion sur la liste des pays de concentration a été menée dans le cadre de l'élaboration de la note de discussion en préparation du message sur la coopération internationale 2013–2016.

Objectif 3: Consolidation du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte

Atteint

► **Le Conseil fédéral a approuvé au cours du premier semestre 2010 le troisième message relatif au projet immobilier OMC concernant l'ajout d'un bâtiment annexe.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 26 mai 2010.

► **Si, en décembre 2009, la Conférence des ministres de la Francophonie retient la candidature de la Suisse pour accueillir le XIII^e Sommet de la Francophonie, la rencontre des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones a lieu à Montreux en octobre 2010, à la satisfaction des États membres de la Francophonie.**

Le XIII^e Sommet de la Francophonie s'est déroulé à Montreux les 23 et 24 octobre 2010. Le Sommet a été un grand succès pour la Suisse. Il a compté avec la présence de 38 chefs d'État ou de gouvernement, de 1750 délégués et près de 650 journalistes. L'ensemble des parties prenantes et des hôtes du Sommet ont exprimé une totale satisfaction quant à son déroulement.

Objectif 4: Renforcement de la présence de la Suisse dans les organisations internationales

Atteint

- ▶ **La campagne pour la candidature de la Suisse à un siège au Conseil des droits de l'homme pour la période 2010–2012 est menée. Le potentiel d'échange de votes a été épuisé et les ambassades suisses ont été associées à la campagne.**

Le 13 mai 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a élu avec 175 voix la Suisse pour un second mandat de trois ans (2010 – 2013) au Conseil des droits de l'homme.

- ▶ **La campagne pour la candidature de la Suisse à la présidence de la 65e session de l'Assemblée générale de l'ONU est menée. Les avantages de la candidature suisse ont été portés à l'attention de l'instance de vote.**

Le 11 juin 2010, l'ancien conseiller fédéral Joseph Deiss a été élu par acclamation président de la 65e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

- ▶ **La Suisse participe activement aux travaux destinés à promouvoir l'efficacité et la transparence au sein du système des Nations Unies. Dans le cadre des discussions sur la question de la réforme du Conseil de sécurité – notamment de ses méthodes de travail –, elle a joué un rôle constructif, aussi bien dans les négociations intergouvernementales que dans les contacts directs avec les membres du Conseil de sécurité.**

La Suisse a systématiquement fait valoir dans les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité sa solution de compromis à la question de l'élargissement, et formulé des propositions concrètes et substantielles d'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Elle a également eu des échanges réguliers avec les membres du Conseil sur l'amélioration des méthodes de travail; la matière de ces discussions a été reprise dans le remaniement d'une note présidentielle du Conseil de sécurité sur le sujet.

- ▶ **L'initiative visant à un meilleur respect des principes de l'Etat de droit et à des procédures plus transparentes en ce qui concerne les sanctions de l'ONU est poursuivie.**

Le Conseil de sécurité de l'ONU a créé au mois de décembre 2009 la fonction de médiateur, à la demande de la Suisse et d'autres pays partageant ses vues. La Suisse a soutenu en 2010 les activités du nouveau médiateur, auquel peuvent s'adresser les personnes soumises à des sanctions antiterroristes du Conseil de sécurité. Le travail a d'autre part commencé sur d'autres améliorations portant sur la conformité aux principes de l'Etat de droit et la transparence des procédures de sanction des Nations Unies.

- ▶ **La Suisse a achevé sa présidence de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU sur un bilan positif et a apporté des contributions constructives aux négociations sur le budget de l'ONU, dans le sens d'une limitation de la croissance des dépenses.**

Sous présidence suisse, la Cinquième commission de l'Assemblée générale de l'ONU a pu régler en temps utile des affaires délicates et controversées, comme le budget 2010–2011 de l'ONU et le nouveau barème des contributions. L'examen soigneux du budget proposé a permis de ralentir la croissance des dépenses par rapport à la période antérieure, et la Suisse a su faire accepter ses principales demandes.

- ▶ **La Suisse a présidé avec succès, jusqu'à fin juin 2010, la Réunion spécifique sur le Burundi de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies. Dans le cadre de ce mandat, mais aussi d'une manière plus générale, elle a apporté son concours au réexamen de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies, prévu pour 2010.**

Durant l'année 2010, la Suisse a été reconduite dans sa fonction de présidente de la Réunion spécifique sur le Burundi de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies (CCP). Cette reconduction dénote la satisfaction des États membres, dont le Burundi, à l'égard du travail que la Suisse mène sur ce dossier. La Suisse a par ailleurs joué un rôle actif et pertinent dans le cadre du processus de réexamen de l'architecture de consolidation de la paix auprès des Nations Unies en fournissant des inputs réguliers.

- ▶ **Dans l'exercice de la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, la Suisse s'est employée à ce que l'organisation strasbourgeoise se recentre à nouveau sur ses domaines d'excellence (Etat de droit, droits fondamentaux, démocratie).**

Le recentrage sur les activités de base touchant aux droits de l'homme, à l'État de droit et à la démocratie constitue un important volet de la réforme en cours du Conseil de l'Europe. La présidence suisse a énergiquement soutenu les efforts déployés à cet égard par le secrétaire général nouvellement élu, qui contribuent à renforcer la pertinence et la visibilité du Conseil. La Suisse avait fixé pour sa présidence des priorités moins nombreuses que d'autres pays, ce qui a aussi concouru à rehausser le profil du Conseil dans ces domaines.

- ▶ **Conjointement avec ses partenaires, elle a œuvré en faveur d'un consensus viable sur les réformes à moyen et à long terme de la Cour, qui soient à même de garantir pour l'avenir le rôle et le fonctionnement de la Cour.**

La Suisse a lancé le long processus de réforme de la Cour en organisant la conférence de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme à Interlaken les 18 et 19 février 2010. À l'issue de la rencontre, les représentants des 47 États membres du Conseil de l'Europe ont adopté à l'unanimité la Déclaration d'Interlaken. Depuis, le processus de suivi d'Interlaken représente une part notable des travaux réguliers du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Objectif 5: Poursuite de la réorganisation du département

En majeure partie atteint

► **Le regroupement de services et de compétences est intervenu.**

Les compétences ont été regroupées de telle manière que chaque direction se concentre sur ses domaines de compétences propres, et que les services de soutien soient étendus à l'ensemble du département.

► **Une politique du personnel cohérente pour l'ensemble du département est mise en œuvre.**

La politique du personnel a fait l'objet d'une large consultation au sein du DFAE et auprès des associations du personnel. Pour tenir compte des résultats de ces consultations, le DFAE a confié un mandat externe afin de réexaminer les points clés de la politique du personnel et leur concrétisation au regard de leur acceptabilité sociale et de leur adéquation aux objectifs de la politique du personnel.

► **Les modifications de l'ordonnance sur l'organisation du DFAE du 29 mars 2000 (Org DFAE) rendues nécessaires par la réorganisation sont élaborées et l'ordonnance est approuvée par le Conseil fédéral.**

L'ordonnance a été adaptée en conséquence et la nouvelle mouture a fait l'objet d'une procédure de consultation des offices. La proposition n'a pas encore été soumise au Conseil fédéral.

► **La modernisation des affaires consulaires est initiée et les services du département concernés regroupés au sein d'une nouvelle entité.**

Un chef de projet a été désigné et a lancé la mise en œuvre de ces travaux.

► **La mise en œuvre de l'acquis de Schengen au sein des représentations suisses à l'étranger est assurée. Dans un esprit de partenariat avec d'autres Etats Schengen, la Suisse recourt à l'instrument de la représentation des intérêts en matière de visas et/ou participe à des centres communs de traitement des demandes de visas.**

La Suisse a conclu des accords de représentation avec différents pays et elle participe depuis le 25 mai 2010 à un centre commun de traitement des demandes de visa. Ce genre de coopération sera intensifié en tenant compte de l'équilibre politique et du principe de réciprocité.

► **Les représentations suisses à l'étranger sont en mesure de délivrer des passeports biométriques.**

Les adaptations techniques et logistiques nécessaires ont été réalisées dans les délais fixés et le personnel a été formé.

► **L'allocation des ressources dans le réseau est adaptée en fonction des résultats de l'évaluation systématique des intérêts suisses en jeu; en tant qu'elles relèvent de sa compétence, les décisions correspondantes ont été prises par le Conseil fédéral.**

Le Conseil fédéral a décidé le 25 février 2010 de fermer les consulats généraux de Düsseldorf et de Gênes et de vendre leurs immeubles. Il a également défini le montant des économies qui devront être réalisées au sein du réseau extérieur dans le cadre du programme de consolidation 2012–2013.

Objectif 6: Engagement de la Suisse en faveur des droits humains et du droit international humanitaire

Partiellement atteint

► **Le message concernant l'approbation de la Convention du 30 mai 2008 sur les armes à sous-munitions a été adopté par le Conseil fédéral.***

Les travaux de ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions ont été lancés tout de suite après la signature en décembre 2008. Les départements concernés se sont associés à l'examen des problèmes juridiques et pratiques à résoudre pour que la Suisse puisse convenablement s'acquitter de toutes les obligations découlant de la convention. La complexité de la matière a fait que la préparation du rapport explicatif nécessaire à la procédure de consultation a pris plus de temps que prévu. Le Conseil fédéral a ouvert le 17 novembre 2010 la consultation de trois mois sur la ratification de la convention.

► **Le message concernant l'approbation de la Convention internationale du 20 décembre 2006 pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées a été adopté par le Conseil fédéral.***

Le message n'a pas encore pu être soumis au Conseil fédéral. À l'issue d'une préconsultation des cantons sur la signature de la convention, les réactions de ces derniers ont été examinées par les offices concernés. Mais cette analyse de réponses parfois très complexes a pris plus de temps que prévu. Le Conseil fédéral a approuvé le 10 décembre 2010 la proposition de signature de la convention.

► **Le rapport sur le droit international humanitaire et les conflits armés actuels (qui donne suite au postulat de la Commission de politique extérieure RS 08.3445) a été approuvé.**

Le Conseil fédéral a approuvé le 17 septembre 2010 le rapport sur le droit international humanitaire et les conflits armés contemporains. Il est arrivé à la conclusion que le principal défi à relever est de faire effectivement observer les règles existantes du droit international humanitaire. La Suisse s'est donc déclarée prête à réunir les États parties aux Conventions de Genève pour une deuxième réunion périodique, qui pourrait être consacrée aux mécanismes d'application et de contrôle du droit international humanitaire.

► **Le deuxième et le troisième rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant a été approuvé.**

Une enquête technique s'appuyant sur une liste de questions a donné aux cantons et aux services intéressés la possibilité de compléter et de corriger le rapport. Il s'est révélé nécessaire d'en reporter notablement la date de clôture, ce qui fait qu'il n'a pas encore été possible d'en analyser les résultats.

Objectif 7: Poursuite de la coopération au développement, de la coopération avec les pays de l'Est et de l'aide humanitaire

En majeure partie atteint

- ▶ **Le rapport sur l'efficacité de l'action de la DDC dans le secteur de la «sécurité alimentaire» a été publié.**
Le rapport de la DDC et du SECO sur l'efficacité de la coopération suisse au développement dans le secteur agricole a été publié le 7 décembre 2010.
- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance du Rapport 2010 de la Suisse sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement soumis à l'ONU.***
Le Conseil fédéral a adopté le Rapport intermédiaire le 30 juin 2010.
- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le message permettant à la Suisse de participer à l'augmentation de capital des banques de développement multilatérales, tout comme à la reconstitution des ressources des Fonds africain et interaméricain de développement.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 8 septembre 2010.
- ▶ **Les recommandations du rapport DAC Peer Review 2009 sont examinées et les mesures nécessaires pour leur mise en œuvre sont initiées.**
La DDC et le SECO ont préparé un plan d'action pour la mise en œuvre des dix-neuf recommandations du DAC Peer Review 2009. Des progrès ont été réalisés dans différents domaines. La DDC a introduit de nouveaux instruments pour la planification et le monitoring qui vont améliorer l'orientation vers les résultats. Une grande partie des recommandations, surtout concernant la concentration thématique et géographique, sera traitée dans le cadre de la nouvelle stratégie pour la coopération au développement et des nouveaux crédits cadres y relatifs pour les années 2013 – 2016. Les efforts pour améliorer la cohérence des politiques doivent être renforcés. Cinq mesures internes ont été décidées et mises en place, dont le renforcement du rôle du Comité interdépartemental pour le développement et la coopération internationaux (CIDCI).
- ▶ **L'élaboration du deuxième Rapport 2010 de la Suisse sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement a renforcé la cohérence des politiques suisses pour le développement.**
La rédaction du rapport intermédiaire 2010 de la Suisse sur la réalisation des Objectifs du Millénaire est le produit du CIDCI et a donc impliqué tous les départements, contribuant ainsi à la cohérence entre les politiques sectorielles et la politique de développement.
- ▶ **Le Comité interdépartemental pour le développement et la coopération internationaux (CIDCI) a contribué à une meilleure cohérence entre les politiques sectorielles et la politique de développement.**
Les différentes séances du CIDCI en 2010, auxquelles ont participé les Directeurs d'offices (1 séance) et les collaborateurs et collaboratrices scientifiques (4 séances au total), ont conduit à l'élaboration de documents importants, tels que le Rapport intermédiaire 2010 de la Suisse sur la réalisation des Objectifs du Millénaire ou d'aspects concernant la cohérence des politiques sectorielles du rapport de politique extérieure 2010.

- ▶ **Les messages sur l'augmentation et la prolongation des crédits-cadre pour la poursuite de l'aide humanitaire internationale de la Confédération et de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI ont été adoptés.***

Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'augmentation et la prolongation du crédit-cadre pour la poursuite de la coopération avec les États d'Europe de l'Est et de la CEI le 1^{er} septembre 2010. L'adoption du message sur l'augmentation et la prolongation du crédit-cadre pour la poursuite de l'aide humanitaire internationale de la Confédération a été reportée à mi-2010.

- ▶ **La politique migratoire de la Suisse est renforcée, notamment par des actions qui protègent les migrants dans leur région d'origine.**

La politique migratoire de la Suisse a été renforcée en ce qui concerne la protection des réfugiés dans les régions d'origine (*protection in the region*), notamment par des programmes en Syrie et au Yémen. Dans ces deux pays, des mesures ont en particulier été prises pour renforcer les capacités nationales de protection et mettre en place des solutions durables à l'intention des réfugiés d'Irak et de ceux de la Corne de l'Afrique.

- ▶ **Les activités des trois programmes globaux (changement climatique, sécurité alimentaire, migration) ont été développées et ont une incidence sur les dispositifs normatifs nationaux et internationaux.**

Tous les programmes globaux sont couverts par une stratégie approuvée, dans laquelle se sont inscrits de nouveaux projets qui fournissent des apports aux dispositifs normatifs nationaux et internationaux. Il y a eu par exemple l'encouragement du dialogue politique national sur le changement climatique en Inde, le soutien à des normes volontaires de régulation de l'investissement privé dans les zones agricoles, ou encore l'évocation de la dimension du développement au Forum mondial sur la migration et le développement.

Objectif 8: Promotion de la paix et prévention des conflits

En majeure partie atteint

- ▶ **Le rapport du Conseil fédéral sur sa stratégie globale dans les domaines de la promotion de la paix et du désarmement a été adopté.***

Le rapport du Conseil fédéral sur une telle stratégie globale sera intégré dans le futur Message du Conseil fédéral concernant la continuation de mesures de promotion civile de la paix et de la sécurité humaine (paix, droits de l'homme, politique humanitaire et de migration) 2012–2015. Le classement du postulat de la Commission de politique de sécurité du CE 2009 P 09.3003 sera demandé à cette occasion.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance du Rapport annuel sur l'utilisation du crédit-cadre 2008–2011 et des progrès accomplis dans les domaines de la promotion civile de la paix et du renforcement des droits de l'homme.***

Le contenu du rapport a été intégré dans le rapport sur la politique extérieure 2010, lequel a été soumis au Conseil fédéral à sa séance du 24 novembre 2010.

► **Le Rapport sur la politique extérieure de la Suisse en matière de droits de l'homme (2008 à 2011) a été approuvé par le Conseil fédéral.***

Ce rapport couvrant la législature figure en annexe du rapport sur la politique extérieure 2010, lequel a été soumis au Conseil fédéral à sa séance du 24 novembre 2010.

► **La Suisse s'est engagée pour que la tenue du Congrès mondial contre la peine de mort à Genève, du 24 au 26 février 2010, soit un succès.**

Objectif atteint. Le Congrès a obtenu une grande visibilité sur le plan mondial et a placé ainsi la cause de l'abolition de la peine de mort haut sur l'agenda des droits de l'homme, se prolongeant par l'initiative espagnole pour un moratoire mondial jusqu'en 2015 et la création de la CIPM.

► **La création du Centre de compétence dans le domaine des droits de l'homme décidée par le Conseil fédéral a été activement soutenue.**

Le 3 septembre 2010, au terme d'une procédure de sélection minutieuse, le projet des universités de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Zurich, en association avec l'Institut universitaire Kurt Bösch, la Haute école pédagogique de Suisse centrale et l'association Humanrights.ch (MERS), a remporté l'appel d'offres de la Confédération en tant que Centre de compétence suisse pour les droits humains. Le Centre débutera ses activités en 2011.

► **La Suisse a élargi le cercle des pays qui soutiennent l'«Agenda pour les droits humains» et appartient, avec d'autres Etats à un core group travaillant à sa mise en œuvre progressive.**

Un certain nombre de pays ont répondu à l'appel de la Suisse, mais il reste du travail à faire en ce qui concerne le futur et la mise en œuvre de l'Agenda.

► **Les mesures de soutien au désarmement non prolifération sont engagées.**

La Suisse a fait valoir la dimension humanitaire dans le débat sur le désarmement nucléaire (discours de la Cheffe du DFAE à la conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au mois de mai; référence aux conséquences humanitaires de l'utilisation de l'arme nucléaire et au droit international humanitaire dans le document final de la conférence d'examen du TNP; présentation d'une étude délégitimant l'arme nucléaire; reprise du sujet à une conférence organisée par le DFAE au mois de septembre, et au sein de la Première commission de l'Assemblée générale au mois d'octobre). Les travaux de réduction du niveau d'alerte des armes nucléaires ont été poursuivis; la résolution de l'ONU présentée par la Suisse et d'autres États à ce sujet a remporté un large soutien. La Suisse a organisé à Genève, avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), trois séminaires sur la limitation des stocks de matières fissiles à usage militaire.

Objectif 9: Développement du réseau de contacts avec des décideurs et des prescripteurs importants de la sphère politique (affaires publiques et relations publiques)

En majeure partie atteint

► **Les contacts avec les acteurs pertinents de la place financière ont encore été développés et ont bénéficié d'un soutien.**

D'intenses négociations ont eu lieu au cours de la période sous revue en ce qui concerne la place financière et le système fiscal, au niveau intergouvernemental comme multilatéral. La communication internationale n'a pu être mise en œuvre que dans une mesure limitée pendant ces négociations.

► **Les stratégies de la communication internationale mises en œuvre aux Etats-Unis et en Allemagne, en particulier dans les relations avec des partenaires du monde politique et des médias, ont contribué de façon substantielle à la sauvegarde des intérêts de la Suisse. Une évaluation de ces mesures a été établie à l'intention du Conseil fédéral, qui a pris une décision concernant la poursuite de ces stratégies de communication aux Etats-Unis et en Allemagne.**

Le Parlement s'est prononcé à la fin de l'année 2009 contre la proposition du Conseil fédéral visant à augmenter les ressources à consacrer à des actions de communication ciblées de soutien à la sauvegarde des intérêts de la Suisse aux États-Unis et en Allemagne. Les efforts additionnels ont donc été interrompus aux États-Unis, où les activités ont retrouvé leur niveau initial. En Allemagne, la sauvegarde des intérêts de la Suisse en matière financière et fiscale a été soutenue selon le besoin par recours à des instruments de relations et d'affaires publiques.

► **La Suisse a mis à profit sa présence à de grands événements internationaux (exposition universelle de Shanghai et Houses of Switzerland aux Jeux Olympiques de Vancouver).**

La présence de la Suisse à l'exposition universelle de Shanghai a fait affluer 2,5 millions de visiteurs et donné matière à plus de 3 000 articles dans la presse internationale; aux jeux Olympiques de Vancouver, elle a attiré 60 000 visiteurs et été évoquée dans plus de 700 articles. Plusieurs organisations de communication internationale proches de la Confédération, des cantons, des villes et des particuliers ont mis à profit le pavillon de la Suisse à Shanghai pour nouer et resserrer des liens avec des partenaires chinois; le pavillon a reçu plusieurs récompenses.

Département de l'intérieur

Objectif 1: Aide aux hautes écoles et encouragement de la recherche

En majeure partie atteint

► **Le message relatif à la révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) est approuvé.***

Le 1^{er} septembre 2010, le Conseil a pris acte des résultats de la consultation sur la révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). Il a chargé le DFI d'adapter certains points du projet de loi, par ailleurs majoritairement bien accueilli, en particulier la densité normative et la nomenclature (définitions légales), les tâches des organes d'encouragement dans le domaine de la coopération internationale, les bases légales de la recherche de l'administration fédérale et les modalités de la mise en œuvre d'un parc suisse d'innovation. Le message relatif à la révision totale de la LERI devrait être présenté au Conseil fédéral dans le courant du second trimestre de 2011.

► **Le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant l'année 2012 est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant l'année 2012 le 3 décembre 2010. Normalement, il soumet un message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation aux Chambres fédérales tous les quatre ans. Afin de mieux coordonner les grands messages de financement pluriannuels avec le programme de la législature, il a été décidé d'intercaler un message portant sur une période d'une année pour 2012. Le prochain message reviendra à une période quadriennale en couvrant les années 2013 à 2016.

Avec le message FRI 2012, le Conseil fédéral demande des moyens d'encouragement à hauteur de 5,185 milliards de francs. Ce message ayant pour objet de prolonger d'une année la période couverte par le message FRI 2008–2011, il reconduit la plupart des mesures et des objectifs prévus dans ce dernier. Un effort particulier portera sur les grandes infrastructures de recherche, en particulier sur SwissFEL, un projet d'avenir du Conseil des EPF. Le financement de base des universités sera assuré. Dans les domaines de la formation professionnelle et des hautes écoles spécialisées, la Confédération pose les bases pour la consolidation de la formation duale et de la recherche appliquée.

► **Les nouveaux programmes nationaux de recherche PNR (cycle de sélection 2008/2009) sont décidés et le FNS est chargé de les mettre au concours.**

Le 24 février 2010, le Conseil fédéral a décidé le lancement de deux nouveaux programmes nationaux de recherche sur les thèmes «Fin de vie» et «Ressource bois», et l'examen de deux autres propositions de programme dans le cadre des initiatives d'encouragement européennes. Le DFI a chargé le Fonds national suisse de mettre au concours et de réaliser les deux programmes décidés.

- ▶ **Les décisions relatives à la création de nouveaux pôles de recherche nationaux PRN (3e série) sont prises et les contrats respectifs avec le FNS sont approuvés.**
Le DFI a décidé le 15 avril 2010 le lancement de huit nouveaux pôles de recherche nationaux, soit deux dans le domaine des sciences de la vie, un en sciences sociales, un en sciences de l'ingénieur, deux dans le domaine des sciences naturelles et deux en médecine. A une exception près (lancement échelonné dans le temps), les contrats correspondants entre le Fonds national suisse et les institutions participantes ont été approuvés.
- ▶ **L'évaluation de la recherche de l'administration fédérale est achevée et le Conseil fédéral en est informé par un rapport final.**
Le Conseil fédéral a pris acte du rapport final le 25 août 2010. Le rapport a été transmis à la CdG-CN. Les résultats de l'évaluation montrent notamment que les directives édictées pour garantir l'assurance-qualité dans la recherche de l'administration fédérale sont bien mises en œuvre et qu'elles produisent les effets escomptés. D'autres mesures d'optimisation sont examinées et mises en œuvre par le comité de pilotage *Formation, recherche et technologie*, compétent en la matière.

Objectif 2: Positionnement de la Suisse dans l'espace européen de la recherche et de la formation

Atteint

- ▶ **Le message portant approbation de la participation de la Suisse à la phase I du projet européen XFEL est approuvé.***
Le Conseil fédéral a approuvé le message portant approbation de la participation de la Suisse à la phase I du projet européen XFEL le 28 avril 2010. Les Chambres fédérales ont adopté le projet.
- ▶ **L'accord sur la participation de la Suisse aux programmes européens d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse jusqu'en 2013 (programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie [programmes Comenius, Leonardo da Vinci, Erasmus, Grundtvig] et programme européen «Jeunesse en action») est signé et le Parlement l'a approuvé.**
L'accord a été signé le 15 février 2010 à Bruxelles et les Chambres fédérales l'ont ratifié pendant la session de printemps. La participation officielle de la Suisse peut débuter en 2011, après qu'une agence nationale a été créée pour mettre en œuvre les programmes (GO, www.ch-go.ch, gérée par la fondation *ch*). L'accord permet aux citoyens suisses d'accéder à toutes les activités de ces programmes aux mêmes conditions que les citoyens de l'UE. De plus, il permet à la Suisse d'influer sur l'orientation stratégique de ces programmes en siégeant dans leurs organes de gouvernance. Cette participation achève l'intégration de la Suisse dans l'espace européen de l'éducation.

Objectif 3: Statistique fédérale

Atteint

- ▶ **Les ordonnances qui se basent sur la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale, notamment l'ordonnance sur les relevés statistiques, sont examinées et les modifications proposées sont approuvées.**

Le Conseil fédéral a approuvé le 18 août 2010 les modifications de l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (Ordonnance sur les relevés statistiques) ainsi que les modifications de l'ordonnance du 30 juin 1993 sur le Registre des entreprises et des établissements (OREE). La révision de l'ordonnance sur les relevés statistiques a notamment porté sur le registre d'échantillonnage, dont le contenu a été élargi. Elle instaure en outre un système complet de protection des données. La révision de l'ordonnance sur le Registre des entreprises et des établissements a conduit à une modernisation de la statistique des entreprises qui tient compte de l'Accord bilatéral avec l'UE. Les ordonnances révisées sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2010.

Objectif 4: Assainir les assurances sociales et garantir leur avenir

Partiellement atteint

- ▶ **Le message relatif à la révision 6b de l'assurance-invalidité (deuxième série de mesures de la 6e révision), qui a pour objet l'assainissement financier à long terme et la stabilisation de l'AI, est approuvé.***

Après avoir été mis en consultation jusqu'au 15 octobre 2010, le projet de la révision 6b de l'AI a subi quelques modifications. La rédaction du rapport sur les résultats de la consultation et du projet de message est achevée, mais le projet n'a pas pu être présenté au Conseil fédéral en raison du nombre de prises de position qu'il a fallu analyser et parce que la finalisation du message dépend du résultat final des délibérations parlementaires relatives à la révision 6a et des comptes de l'AI 2010, dont les chiffres définitifs ne sont publiés qu'au mois de mars. Le message sera soumis à l'approbation du Conseil fédéral seulement au premier semestre 2011. Le Conseil fédéral, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique et les partis représentés au gouvernement ont été informés de ce retard. Parallèlement, le Parlement a traité le premier volet de la révision de l'AI (révision 6a). Les deux chambres l'ont adopté pendant la session d'hiver, ne laissant subsister que quelques différences.

- ▶ **Tous les préparatifs sont faits pour qu'un fonds AI distinct puisse être opérationnel dès le 1er janvier 2011.***

Le Conseil fédéral a adopté, le 3 novembre 2010, l'ordonnance concernant la procédure de versement au Fonds de compensation de l'AI de la part des recettes de la TVA destinée à l'AI et il a modifié l'ordonnance concernant l'administration du Fonds de compensation de l'assurance-vieillesse et survivants. Les travaux préparatoires permettant de disposer d'un fonds AI distinct se sont ainsi achevés à temps. Le Fonds de compensation de l'AI est donc opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2011.

► **La décision relative aux mesures de garantie à long terme de la prévoyance vieillesse à intégrer dans le projet mis en consultation est prise.***

Après le rejet par le Parlement de la 11^e révision de l'AVS lors de la session d'automne, le DFI a auditionné en novembre les partis politiques et les partenaires sociaux sur la suite de la procédure. Dans la foulée, le 3 décembre 2010, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un message sur l'amélioration de l'application de l'AVS, reprenant les éléments techniques et non contestés de la 11^e révision. Ce premier message constitue la première étape du processus à venir. Dans un deuxième temps, les bases fondant les perspectives financières de l'AVS seront élaborées au cours de 2011, avec le concours de la Commission AVS/AI et des partenaires sociaux. Un second message élaboré sur la base de ces travaux préparatoires sera soumis au Parlement durant la prochaine législature.

► **Le taux de cotisation APG est adapté à la couverture des besoins au 1.1.2011.***

Le Conseil fédéral a modifié, le 18 juin 2010, le règlement sur les allocations pour perte de gain et fait passer le taux de cotisation de 0,3 à 0,5 %. Cette hausse, qui assure le financement de l'assurance, s'applique du 1^{er} janvier 2011 à la fin de l'année 2015.

Objectif 5: Politique familiale

Atteint

► **Le registre des allocations familiales est constitué et peut entrer en service le 1er janvier 2011.***

Les travaux préparatoires en vue de l'introduction du registre des allocations familiales se sont achevés à la fin de l'année. Le registre est exploité depuis le 1^{er} janvier 2011. Il crée davantage de transparence et permet d'éviter l'octroi de prestations en double.

► **Le message relatif à la révision de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial des enfants est approuvé.***

Le 17 février 2010, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la procédure de consultation et approuvé le message relatif à la révision de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. Après l'adoption du projet par le Parlement, le 1^{er} octobre 2010, le Conseil fédéral a édicté les dispositions d'application afférentes le 10 décembre 2010. Les nouvelles dispositions de loi et d'ordonnance entrent en vigueur le 1^{er} février 2011, garantissant la poursuite ininterrompue du programme d'impulsion pendant quatre autres années.

Objectif 6: Politique de l'enfance et de la jeunesse

Atteint

- ▶ **Une contribution de la Confédération, en termes de finances et de personnel, est décidée en vue de la réalisation d'un programme national de prévention et de réduction de la violence juvénile.***

Le 11 juin 2010, le Conseil fédéral a pris connaissance des concepts du programme national de prévention «Les jeunes et la violence» et du programme «Protection de la jeunesse face aux médias et compétences médiatiques», et il a décidé des ressources financières et humaines qui seront débloquées pour les deux programmes d'une durée de cinq ans chacun.

- ▶ **L'ordonnance dans le domaine des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance et de la jeunesse est approuvée.***

Le Conseil fédéral a approuvé, le 11 juin 2010, l'ordonnance sur des mesures de protection des enfants et des jeunes et sur le renforcement des droits de l'enfant, qui est entrée en vigueur le 1^{er} août 2010.

- ▶ **Le message et le projet de révision de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse sont approuvés.***

Après avoir pris connaissance du résultat de la procédure de consultation portant sur l'avant-projet de loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ) le Conseil fédéral a approuvé, le 17 septembre 2010, le message et le projet de révision pour le soumettre au Parlement. Actuellement traitée en commission parlementaire, la nouvelle loi renforcera l'encouragement des activités de jeunesse et ciblera mieux les moyens engagés.

Objectif 7: Lutte contre la pauvreté

Atteint

- ▶ **La stratégie de lutte contre la pauvreté du Conseil fédéral est présentée au public dans le cadre d'une conférence nationale. Le concept de la mise en œuvre de la stratégie est adopté par le groupe de pilotage.**

La Conférence nationale «Lutter ensemble contre la pauvreté», organisée sur mandat du Conseil fédéral, a eu lieu le 9 novembre 2010 à Berne. Les principaux acteurs ont débattu la stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté et défini dans une déclaration commune les champs d'action prioritaires et la suite de leur collaboration. La priorité va au renforcement de la collaboration interinstitutionnelle et à la lutte contre la pauvreté des familles, en particulier par la création de prestations complémentaires pour les familles.

Objectif 8: Poursuite de la réglementation de la médecine humaine

Non atteint

► **La procédure de consultation concernant la révision partielle de la loi sur les professions médicales et des ordonnances afférentes est ouverte.***

La révision de la loi sur les professions médicales a connu des retards en raison des demandes d'adaptation formulées dans la motion 10.3009 CSEC-CE «Acquisition de connaissances appropriées en médecine complémentaire dans le cadre de la formation». Il a en outre fallu attendre les résultats des débats parlementaires consacrés à la loi sur les professions de la psychologie, car de nouvelles définitions sont prévues. Par ailleurs, le projet de révision a également dû être modifié en fonction des travaux préparatoires relatifs au message concernant l'initiative populaire «Oui aux médecines complémentaires». Toutes ces raisons ont fait que la procédure de consultation n'a pas pu être ouverte en 2010. Elle devrait être menée au cours du deuxième semestre 2011.

► **Les résultats de la procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPT, 2e étape) sont disponibles. Le Conseil fédéral a arrêté la marche à suivre.***

En raison de la grande portée du projet mis en consultation, de nombreux milieux intéressés ont demandé une prolongation du délai ordinaire de la consultation. Les résultats ont été évalués, et le projet de rapport est disponible. Vu la complexité du thème et la diversité des avis, la décision quant à la suite de la procédure a pris plus de temps que prévu. Par conséquent, le Conseil fédéral décidera de la suite à donner au cours du premier semestre 2011 seulement.

► **Les résultats de la procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (loi sur la procréation médicalement assistée) sont disponibles. Le Conseil fédéral a arrêté la marche à suivre.***

Le 26 mai 2010, le Conseil fédéral a approuvé le rapport de consultation relatif au projet concernant la modification de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (loi sur la procréation médicalement assistée) et décidé de remanier le projet encore une fois. Les adaptations prévues visent à augmenter les chances d'obtenir un embryon sain et à améliorer la protection de la santé des femmes concernées. Elles se fondent sur les résultats de la procédure de consultation, qui avaient montré un appui à l'autorisation du diagnostic préimplantatoire (DPI) et un rejet des conditions générales, perçues comme trop restrictives. Le nouveau projet implique une modification de la Constitution ainsi qu'une nouvelle consultation. Celle-ci est prévue pour fin juin 2011.

Objectif 9: Endiguement des coûts de la santé – promotion de la santé

Partiellement atteint

► **Le message concernant la révision totale de la loi sur les épidémies est approuvé.***

Le 3 décembre 2010, le Conseil fédéral a approuvé le message à l'intention du Parlement. La loi sur les épidémies a dû être adaptée pour mieux faire face à d'éventuelles nouvelles épidémies et améliorer la coordination entre la Confédération et les cantons. Le projet de loi comble notamment un vide juridique constaté durant l'épisode de grippe pandémique H1N1 de l'année dernière et satisfait aux prescriptions du Règlement sanitaire international applicable en Suisse. La nouvelle loi devrait entrer en vigueur en 2013.

► **Le programme national VIH&IST 2011–2015 est approuvé, ce qui pose les bases permettant de lutter contre les maladies sexuellement transmissibles qui relèvent de la santé publique (notamment le VIH, mais aussi la syphilis, la gonorrhée et la chlamydia), voire de les prévenir.***

Le Conseil fédéral a approuvé le Programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles 2011–2017. Ce dernier durera deux ans de plus que les précédents afin de pouvoir être soumis à une évaluation externe au bout de cinq ans. Le programme suivant, élaboré sur la base des résultats de l'évaluation, sera développé en parallèle durant les deux dernières années.

► **La pandémie H1N1 est maîtrisée. La stratégie de lutte est évaluée et les propositions d'amélioration sont mises en œuvre.**

Les évaluations relatives à la gestion de la pandémie H1N1 sont terminées. Les propositions d'amélioration ont été intégrées dans le message concernant la révision totale de la loi sur les épidémies. Un avant-projet portant sur l'approvisionnement en vaccins pandémiques a été élaboré; le rapport est prêt.

► **La stratégie de l'Office fédéral de la santé publique et de ses partenaires contre la tuberculose est approuvée.**

En raison du manque de ressources en 2010, les travaux relatifs à une stratégie globale de lutte contre la tuberculose en Suisse n'ont pas encore débuté.

► **La stratégie nationale pour l'élimination de la rougeole est approuvée.**

L'élaboration d'une stratégie nationale pour l'élimination de la rougeole s'est avérée plus complexe que prévu étant donné le grand nombre de partenaires impliqués. En outre, l'OMS/Europe a reporté de 2010 à 2015 l'objectif visant à éliminer cette maladie. Pour cette raison, le document stratégique n'a pu être finalisé qu'à l'automne. Il est prévu que le Conseil fédéral approuve la stratégie au cours du premier semestre de 2011.

► **Le rapport, élaboré à l'attention du Conseil fédéral, sur les bases légales visant à réglementer les applications de la cybersanté (p. ex., dossier électronique du patient) est disponible.**

Le 3 décembre 2010, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport intitulé «Mise en œuvre de la Stratégie Cybersanté (eHealth) Suisse: recommandations relatives à la réglementation légale», rédigé par le groupe d'experts Cybersanté institué par le DFI et chargé le DFI d'élaborer les bases légales pour l'introduction d'un dossier électronique du patient d'ici à septembre 2011.

- ▶ **Les principaux éléments permettant de mettre en œuvre la stratégie de la Confédération en matière de qualité dans le système suisse de santé, tels que les objectifs, les champs d'application et le financement, sont clarifiés.**

Un projet de rapport rédigé avec le concours des différents acteurs impliqués dans cette stratégie est disponible. Il présente le rôle de la Confédération, la hiérarchisation et la mise en application des différents champs d'action, les possibilités de financement ainsi que l'organisation pratique de la stratégie. Vu l'étendue des travaux et la nécessité d'impliquer étroitement tous les partenaires concernés, ce dossier a pris du retard. Le Conseil fédéral n'a donc pas pu se prononcer plus avant sur cette stratégie avant la fin de 2010.

- ▶ **Les mesures prises par le Conseil fédéral le 1.7.2009 dans le domaine des médicaments sont mises en œuvre. D'autres mesures visant à réduire les coûts sont en préparation au niveau de l'ordonnance.**

La baisse de prix découlant du réexamen extraordinaire du prix de tous les médicaments admis dans la liste des spécialités (LS) de 1993 à 2002 a pris effet au 1^{er} mars 2010. La deuxième baisse prévue intervient à partir du 1^{er} janvier 2011. L'abaissement de la part relative à la distribution a aussi pris effet au 1^{er} mars 2010. Le premier réexamen triennal des conditions d'admission dans la LS, à savoir celles qui concernent les médicaments admis sur cette liste en 2007, a déployé ses effets à partir du 1^{er} novembre 2010. Les travaux portant, d'une part, sur la révision de la réglementation concernant la différence de prix entre les médicaments originaux et les génériques et, d'autre part, sur le modèle dynamique de la quote-part différenciée seront présentés au Conseil fédéral dans le courant du printemps 2011.

- ▶ **Les délibérations parlementaires des révisions en cours de la LAMal sont activement soutenues et accompagnées.**

Les délibérations des deux projets de révision de la LAMal (Managed Care 04.062; Mesures pour endiguer l'évolution des coûts 09.053) ont été activement accompagnées. A cet effet, différents rapports présentant des propositions concrètes ont été rédigés à l'attention des commissions consultatives. Le Conseil national et le Conseil des Etats ont traité le projet relatif au *managed care* lors de la session d'été et de la session d'hiver 2010. Quant au projet visant à endiguer l'évolution des coûts, il a été rejeté par le Parlement lors de la session d'automne.

Objectif 10: Ampleur des adaptations à la législation de l'UE sur les produits chimiques: clarifications

Partiellement atteint

- ▶ **La décision de principe relative au lancement des négociations et à leurs contenus avec la Commission européenne est prise pour la coopération en matière de sécurité des produits chimiques (REACH) et les éventuelles négociations sont entamées.***

Le 18 août 2010, le Conseil fédéral a approuvé un mandat de négociation avec l'UE relatif à une coopération dans le domaine de la sécurité des produits chimiques (REACH). Fin 2010, l'UE ne disposait pas encore d'un tel mandat. Par conséquent, les négociations n'ont pas pu débuter au cours de l'année sous revue.

Objectif 11: Révision de la loi sur les denrées alimentaires

Non atteint

- ▶ **Le message relatif à la révision de la loi sur les denrées alimentaires est approuvé.***

Le 25 août 2010, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport de consultation relatif à la révision de la loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels. Il a chargé le DFI d'élaborer un projet de message et de loi. Lors de la procédure de consultation et durant la deuxième consultation des offices, de nombreuses modifications ont été proposées. L'adaptation du projet de loi a demandé plus de temps que prévu. Pour cette raison, le message ne sera soumis au Conseil fédéral qu'au cours du premier trimestre de 2011.

Objectif 12: Application du principe de la source officielle unique aux avertissements émis en cas de danger naturel

Atteint

- ▶ **En 2007, le Conseil fédéral a chargé le DFI de créer, en coopération avec le DDPS et le DETEC, les bases légales nécessaires à la mise en place d'une source officielle unique pour les avertissements lancés en cas de danger naturel. La nouvelle réglementation de 2009 fixant les compétences et les processus des services de la Confédération chargés d'alerter les organes d'intervention et la population de manière homogène sera mise en œuvre à partir du second semestre de 2010. Les bases légales de la source officielle unique ont été approuvées par le Conseil fédéral le 18 août 2010 et elles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011.**

Objectif 13: Les Archives fédérales suisses soutiennent le programme de gestion des affaires de la Confédération (GEVER)

En majeure partie atteint

- ▶ **L'administration reçoit, aux fins d'assurer une gestion des documents qui ménage les ressources, des conseils compétents pour l'introduction de GEVER, le records management et l'évaluation prospective (sélection).**

Dans le cadre du programme GEVER de la Confédération, AFS ont préparé les documents nécessaires et conseillé les 60 unités administratives qui en avaient manifesté le besoin pour l'introduction de GEVER et son évaluation (prospective). Les services ont bénéficié d'un soutien pour la gestion des affaires et le *records management* dans le cadre du mandat imparti aux AFS et en harmonisation avec le Programme GEVER de la Confédération. Par ailleurs, les travaux préparatoires relatifs à la proposition de solution de *Single point of orientation* (registre LTrans), conformément à l'ACF du 23 janvier 2008, ont été achevés.

- ▶ **La solution pour l'archivage des dossiers électroniques émanant des systèmes GEVER et des banques de données relationnelles (archives numériques) est mise en œuvre sur le plan de l'exploitation.**

L'archivage numérique est en service. Les AFS prennent en charge les documents électroniques de l'administration fédérale, les sauvegardent à long terme et les mettent à nouveau à disposition pour une utilisation ultérieure si besoin est, indépendamment du format des données et des technologies d'enregistrement. La personnalisation (*customizing*) nécessaire à la prise en charge de données complexes provenant d'applications spécifiques telles que les géodonnées et les données météorologiques se déroule comme prévu.

Objectif 14: Encouragement et diffusion de la diversité culturelle

En majeure partie atteint

- ▶ **La procédure de consultation concernant le message sur l'encouragement de la culture est ouverte.**

La procédure de consultation concernant le message sur l'encouragement de la culture a été ouverte le 25 août 2010. Les milieux intéressés ont eu jusqu'au 24 novembre pour prendre position sur le projet.

- ▶ **Les nouveaux régimes d'encouragement du cinéma 2011–2014 sont rédigés.**

Après la prorogation d'une année des régimes d'encouragement 2006 à 2010, l'OFC a commencé à rédiger les futurs régimes d'encouragement 2012 à 2015 en automne 2010. Une première ébauche est disponible, qui couvre les domaines de la culture cinématographique (les festivals notamment), la promotion cinématographique, l'exploitation cinématographique, la formation et la formation continue et l'archivage.

Parallèlement à cela, l'OFC élabore en collaboration avec la branche et avec l'aide du facilitateur désigné par le DFI les régimes de l'encouragement sélectif et de l'aide liée au succès.

Objectif 15: Promotion de l'égalité salariale entre femmes et hommes pour un travail de valeur égale

Atteint

- ▶ **Une journée nationale de travail portant sur le thème de l'égalité salariale organisée à l'intention des responsables du personnel et des cadres dirigeants a eu lieu.**
Le 10 juin, le colloque «Egalité des salaires entre hommes et femmes» s'est déroulé avec succès à Berne. Il portait sur les évaluations concrètes et les instruments nécessaires à la réalisation de l'égalité salariale. Environ 150 personnes y ont participé.
- ▶ **Un projet pilote destiné à vérifier la politique salariale des prestataires de services dans le cadre des marchés publics a été soutenu sur le plan technique.**
Un soutien technique a été apporté au projet pilote. La phase de démarrage du projet est terminée, les modalités de mise en œuvre de la phase de test sont définies et consolidées avec les Unions patronales.

Objectif 16: Adoption de rapports de base

Non atteint

- ▶ **Le rapport sur la pénurie de personnel qualifié en sciences et techniques, élaboré en réponse aux postulats Hochreutener 07.3538, Recordon 07.3747 et Widmer 07.3810, est approuvé.***
Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Pénurie de spécialistes MINT en Suisse» le 1^{er} septembre 2010.
- ▶ **Le rapport sur la structure de la protection sociale en cas de perte de gain, élaboré en réponse au postulat Schenker 09.3655 «Assurance générale du revenu», est approuvé.***
Le système actuel de sécurité sociale pourrait être en grande partie remplacé par une assurance générale du revenu. Etant donné la complexité de la question, il n'a pas été possible de mettre un point final au rapport en 2010.
- ▶ **Le rapport sur la transparence dans la prévoyance professionnelle, élaboré en réponse au postulat Robbiani 06.3783 «Transparence dans la prévoyance professionnelle», est approuvé.***
Le thème est traité dans le rapport sur l'avenir du 2^e pilier, dont la publication est prévue fin 2011.

- ▶ **Le rapport sur les éventuelles mesures à prendre pour protéger les enfants et les adolescents de la violence au sein de la famille, élaboré en réponse au postulat Fehr 07.3725 «Violence au sein de la famille. Protection des enfants et des jeunes», est approuvé.***

Au départ, le rapport devait être rédigé dans le cadre d'un partenariat public-privé «Programme national pour la protection de l'enfant», qui n'a pas pu être mis sur pied comme prévu. Il est maintenant élaboré avec le soutien d'un groupe d'accompagnement dans lequel les principaux acteurs du domaine sont représentés.

- ▶ **Le rapport sur la situation des médecins de premier recours en Suisse, élaboré en réponse aux postulats 07.3279 de la CSSS-E et 07.3561 de la CSSS-N, est approuvé.***

Le 27 janvier 2010, le Conseil fédéral a approuvé le rapport élaboré en réponse aux deux postulats.

- ▶ **Le rapport sur les mesures à prendre pour garantir la protection des données relatives aux assurés en tant que patients, en réponse au postulat Heim 08.3493, est approuvé.***

En 2011, le Conseil fédéral devrait approuver la nouvelle loi sur la surveillance dans le domaine de l'assurance-maladie sociale. En raison des travaux relatifs à cette loi, le rapport n'a pas pu être terminé.

- ▶ **Le rapport comportant des lignes directrices pour une politique cohérente en matière de dépendances, élaboré en réponse au postulat Fehr 09.3665, est approuvé.***

Le rapport n'a pas pu être établi cette année, car les statistiques issues du monitoring sur les dépendances, dont celles concernant la consommation de médicaments, n'étaient pas disponibles.

Département de justice et police

Objectif 1: Sécurité et lutte contre la criminalité

En majeure partie atteint

► **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la révision de la partie générale du code pénal et décidé de la suite de la procédure.**

Le Conseil fédéral a mis le projet en consultation du 30 juin au 30 octobre 2010. Compte tenu du nombre et de la complexité des avis formulés par les participants, il n'a toutefois pas pu prendre acte des résultats de la consultation, ni décider de la suite de la procédure, avant la fin de 2010.

► **La consultation sur la modification du code pénal portant mise en œuvre de l'art. 123b Cst. (initiative «Imprescriptibilité») est ouverte.**

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 26 mai 2010.

► **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation concernant l'adoption d'une nouvelle législation fédérale en matière de police et a décidé de la suite de la procédure.***

Le Conseil fédéral a mené la consultation relative à une nouvelle législation fédérale en matière de police du 27 novembre 2009 au 15 mars 2010. Le projet ayant suscité des avis contrastés, l'analyse des réponses des participants et la détermination des prochaines étapes a nécessité plus de temps que prévu, de sorte que le Conseil fédéral n'a pas pu prendre acte des résultats de la consultation, ni décider de la suite de la procédure, pendant l'année sous revue.

► **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et à la réglementation légale de la protection extraprocédurale des témoins et décidé de la suite de la procédure.***

Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et adopté le message le 17 novembre 2010.

► **Le message relatif à la révision de la loi sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication est adopté.**

Le Conseil fédéral a mené la consultation du 19 mai au 18 août 2010. Le message n'a pas pu être adopté en 2010, car le remaniement de l'avant-projet à la lumière des résultats de la consultation a pris plus de temps que prévu. Il est en effet ressorti des avis des participants que des adaptations majeures s'imposent, notamment en ce qui concerne la protection des données et le champ d'application. La complexité du sujet requiert une collaboration étroite avec des spécialistes techniques, ce qui prend un certain temps.

► **Le message concernant la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 18 juin 2010.

- ▶ **Le schéma directeur visant la mise en place de structures et de processus pour lutter contre la cybercriminalité est soumis à la cheffe du département pour approbation.**
Le schéma directeur a été soumis à la cheffe du département, qui l'a approuvé le 23 octobre 2010.
- ▶ **Accord de coopération avec l'Union européenne en vue de faciliter l'échange d'empreintes digitales, de profils ADN et de données sur les détenteurs de véhicules (Traité de Prüm): le Conseil fédéral a arrêté une décision clarifiant le mandat en vue de l'ouverture de négociations et les modalités de financement de la mise en œuvre.**
Le Conseil fédéral a mené une discussion à ce sujet le 22 décembre 2010 et décidé de la suite de la procédure.
- ▶ **Le message concernant le traité d'entraide judiciaire avec l'Argentine est adopté.**
Le Conseil fédéral a adopté le message le 10 décembre 2010.
- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le texte du traité sur le transfèrement des personnes condamnées conclu avec le Pérou et en a autorisé la signature.**
Le Conseil fédéral a approuvé le texte du traité et autorisé sa signature le 13 octobre 2010.

Objectif 2: Mise en œuvre de Schengen / Dublin

En majeure partie atteint

- ▶ **L'établissement d'un passeport 2010 peut être demandé en Suisse.**
Il est possible de demander l'établissement d'un passeport 2010 en Suisse depuis le 1^{er} mars 2010.
- ▶ **Le message relatif à la reprise des développements concernant le Fonds pour les frontières extérieures et à la convention additionnelle avec la Communauté européenne en vue de la participation de la Suisse à ce fonds est adopté.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 24 février 2010.
- ▶ **Le Conseil fédéral a arrêté la décision autorisant la signature et l'application provisoire de cette convention additionnelle.***
Le Conseil fédéral a arrêté la décision pertinente le 24 février 2010.
- ▶ **Les développements de l'acquis de Schengen notifiés à la Suisse, concernant par exemple le code communautaire des visas, sont repris et mis en œuvre dans le délai prescrit de deux ans ou l'UE a accepté un éventuel dépassement de délai.**
L'UE a communiqué à la Suisse 18 développements de l'acquis de Schengen sur lesquels le Conseil fédéral a dû se prononcer en 2010. Pour tous ces développements, la décision relevait de la seule compétence du Conseil fédéral. La notification de la reprise est intervenue dans tous les cas dans les délais impartis. En outre, la mise en œuvre des développements ci-après a également pu être menée à terme dans les délais impartis:
 - Initiative suédoise: entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2010, de la loi sur l'échange d'informations Schengen (RS 362.2) adoptée aux fins de la mise en

œuvre de l'échange de notes du 28 mars 2008 concernant la reprise de la décision-cadre 2006/960/JAI (RS 0.362.380.024)

- Passeports biométriques: entrée en vigueur, le 1^{er} mars 2010, de l'arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes concernant la reprise du Règlement (CE) n° 2252/2004 (RS 0.362.380.021)
- Modification de la directive relative aux armes: entrée en vigueur, le 28 juillet 2010, de la modification apportée à la loi sur les armes sur la base de l'échange de notes concernant la reprise de la directive 2008/51/CE (RS 0.362.380.032)
- Décision-cadre relative à la protection des données: entrée en vigueur, le 1^{er} décembre 2010, de la loi fédérale portant mise en œuvre de la décision-cadre 2008/977/JAI (RO 2010 3387)
- Code des visas: entrée en vigueur des modifications d'ordonnances nécessaires aux fins de la mise en œuvre de l'échange de notes concernant la reprise du Règlement (CE) n° 810/2009 (RS 0.362.380.020)
- Frontex: en approuvant et signant l'arrangement complémentaire concernant Frontex (RS 0.362.313), le Conseil fédéral a créé la base nécessaire pour la mise en œuvre des règlements Frontex et RABIT à partir du 1^{er} août 2010.

La mise en œuvre de l'ordonnance VIS n'a pas pu être achevée pour décembre 2010 comme cela était initialement prévu (cf. ci-après «visas Schengen contenant des données biométriques»).

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté, par voie d'ordonnance, les dispositions d'exécution requises pour transposer, dans le droit national, le code communautaire des visas (instrument unique reprenant tous les textes juridiques pertinents du régime Schengen concernant la délivrance de visas). ***

Le Conseil fédéral a adopté les adaptations d'ordonnances le 12 mars 2010 et fixé leur entrée en vigueur au 5 avril 2010.

- ▶ **La Suisse délivre des visas Schengen contenant des données biométriques.**

L'UE a reporté à juin 2011 la mise en service du système d'information sur les visas (VIS), initialement prévue pour décembre 2010, et dont dépend la production de visas Schengen contenant des données biométriques. La Suisse a de son côté adapté sa planification en conséquence. Les travaux progressent selon le nouveau calendrier défini.

- ▶ **Les conditions sont créées pour permettre à certains États d'émettre des visas Schengen en représentation de la Suisse.**

Les conditions requises sont créées. Dans certains pays, la Suisse est représentée par la Hongrie et la France. Elle-même représente l'Autriche, la Suède, la Hongrie, la Belgique et la France dans d'autres pays.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la modification de l'ordonnance sur l'établissement de documents de voyage pour étrangers (ODV).**

Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance le 20 janvier 2010 et fixé son entrée en vigueur au 1^{er} mars 2010.

- ▶ **La Suisse émet des documents de voyage pour étrangers contenant des données biométriques.**

Depuis le 1^{er} mars 2010, la Suisse établit, pour les personnes étrangères, des documents de voyage contenant des données biométriques.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé de premières conventions, en particulier avec l'Allemagne et l'Autriche, dans le cadre du régime de Dublin. Ces conventions visent, notamment, la simplification des procédures et le raccourcissement des délais pour la transmission et l'examen de requêtes aux fins de prise ou de reprise en charge de requérants d'asile.***

Le Conseil fédéral a approuvé le 17 février 2010 la convention passée avec l'Autriche, qui est entrée en vigueur le 21 juillet 2010. En revanche, les négociations avec l'Allemagne n'ont pas pu être conclues pendant l'année sous revue en raison de retards côté allemand.

- ▶ **Un plan national est défini et mis en œuvre pour la gestion intégrée des frontières nationales (tâche transversale exécutée en collaboration avec différents partenaires).**

Un état des lieux détaillé a été réalisé. Compte tenu, toutefois, de la complexité du projet et des attentes formulées par les autorités partenaires, le plan prévu n'a pas pu être défini et mis en œuvre durant l'année sous revue.

Objectif 3: Place économique suisse

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (procédure d'assainissement) est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 8 septembre 2010.

- ▶ **La consultation concernant un projet de révision partielle du droit de la responsabilité civile (délais de prescription) est ouverte.***

Les travaux menés jusqu'ici ont montré que l'ampleur de la révision est plus importante que ce qui avait été initialement prévu. Dans un souci de simplification et afin de garantir la sécurité juridique, il y a lieu d'harmoniser l'ensemble des dispositions régissant la prescription. Une audition d'experts sur l'avant-projet devra en outre avoir lieu avant la consultation officielle. Pour ces raisons, il n'a pas été possible d'ouvrir la consultation pendant l'année sous revue.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation portant sur la gestion des fonds en déshérence et décidé de la suite de la procédure.**

Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation le 1^{er} octobre 2010 et décidé de renoncer à adopter une nouvelle réglementation de droit privé pour régir le traitement des fonds en déshérence. Il a en revanche adopté un message additionnel relatif à la modification de la loi sur les banques visant à donner aux banques la possibilité de liquider des fonds en déshérence si aucun ayant droit ne s'est fait connaître suite à un appel public.

- ▶ **La consultation relative à «l'acte authentique électronique» est ouverte.***

Au vu des questions techniques spécialisées qu'il s'agit de régler, l'office compétent a mené une audition sous la forme d'une procédure écrite auprès des inspectorats cantonaux des registres fonciers et d'un cercle restreint de participants. L'audition a duré du 20 septembre au 30 novembre 2010.

- ▶ **Le message sur la protection juridique pour les personnes qui découvrent des cas de corruption (en exécution de la motion Gysin 03.3212) est adopté.**

Le message n'a pas pu être adopté pendant l'année sous revue. Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation le 16 décembre 2009 et décidé qu'il était nécessaire de réexaminer les sanctions prévues par le droit actuel en cas de licenciement avant de décider de la suite des travaux. Le 1^{er} octobre 2010, il a envoyé en consultation un projet de révision partielle du code des obligations prévoyant de porter de six à douze mois le maximum de l'indemnité versée en cas de congé abusif ou injustifié afin d'améliorer la protection des salariés.

- ▶ **Un rapport rendant compte de la situation en matière d'immigration et de la nécessité éventuelle d'activer la clause de sauvegarde à l'égard des États de l'UE-17 est soumis au Conseil fédéral.**

Le rapport a été soumis au Conseil fédéral le 26 mai 2010.

Objectif 4: Cohésion sociale

Non atteint

- ▶ **Le message sur la révision partielle du code civil (autorité parentale conjointe) est adopté.***

Le message n'a pas pu être adopté pendant l'année sous revue, car il a été décidé qu'il fallait régler de manière plus équilibrée les droits et les devoirs des parents.

- ▶ **Le message concernant la révision du code pénal (réglementation de l'assistance au suicide organisée) est adopté.***

Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation le 17 septembre 2010. Le projet devant encore être remanié à la lumière des résultats de la consultation, le message n'a pas pu être présenté au Conseil fédéral avant la fin de 2010.

- ▶ **Le message relatif à la loi fédérale concernant les mesures de lutte contre les mariages forcés (en exécution de la motion Heberlein 06.3658) est adopté.**

Le message a pu être rédigé, mais non adopté, pendant l'année sous revue. Différentes mesures relevant du droit des étrangers ont été examinées, ce qui a nécessité des clarifications approfondies, d'autant plus longues que les mesures envisagées soulevaient des questions complexes touchant à la relation avec le droit civil et des engagements internationaux en vigueur (accord sur la libre circulation des personnes, Convention européenne des droits de l'homme).

Objectif 5: Institutions de l'État

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message additionnel concernant la réforme de la direction de l'État est adopté.***
Le Conseil fédéral a adopté le message additionnel sur la réforme du gouvernement le 13 octobre 2010.
- ▶ **Le message relatif à l'initiative populaire «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple !)» est adopté.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 1^{er} octobre 2010.
- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation portant sur la révision de la loi fédérale sur l'Institut suisse de droit comparé et de la loi fédérale sur la métrologie et a décidé de la suite de la procédure.**
La consultation concernant la loi fédérale sur l'Institut suisse de droit comparé n'a pas pu être ouverte. Conformément à la décision prise par la cheffe du département le 26 mai 2010, il s'agit d'examiner différentes options concernant les orientations futures de l'institut avant de soumettre au Conseil fédéral, pour approbation, des propositions concernant la suite de la procédure (renoncer à l'autonomie en matière de comptes, révision partielle portant uniquement sur le volet organisationnel).
En ce qui concerne la loi fédérale sur la métrologie, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et adopté le message le 27 octobre 2010.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport portant sur l'échange de données entre autorités fédérales et cantonales (en exécution du postulat Lustenberger 07.3682).***
Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 22 décembre 2010.
- ▶ **Le Conseil fédéral a mené la consultation relative à la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (en exécution de la motion 08.3589 Stadler [«Droit d'auteur. Moins de procès, davantage d'argent pour les ayants droit»]).**
La consultation n'a pas pu être menée pendant l'année sous revue, car il est apparu que le projet doit être harmonisé sur le fond avec les travaux relatifs au numéro d'identification des entreprises.
- ▶ **Le système de gestion de la protection des données et de la sécurité des informations est mis en œuvre avec succès au DFJP en collaboration avec les unités d'organisation.**
De vastes pans du système sont mis en œuvre (des listes de contrôle et des moyens auxiliaires ont été élaborés, des modules de formation ont été réalisés pour des groupes cibles spécifiques, des manifestations sont organisées régulièrement à l'intention de responsables de fonctions, etc.). La directive définissant les fondements du système de gestion de la protection des données et de la sécurité des informations n'a toutefois pas pu entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2011 en raison de corrections nécessaires et d'une charge de travail imprévue dans la mise en œuvre d'applications et de projets déterminés.

Objectif 6: Migration

Partiellement atteint

- ▶ **Le message concernant une révision de la loi sur la nationalité est adopté.***
La consultation relative au projet de révision de la loi sur la nationalité s'est achevée le 22 mars 2010. Le Conseil fédéral n'a cependant pas pu adopter le message pendant l'année sous revue, car l'analyse des résultats de la consultation et le remaniement ultérieur du projet ont nécessité plus de temps que prévu.
- ▶ **Le message relatif à la modification de la loi sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers est adopté.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 26 mai 2010.
- ▶ **Le Conseil fédéral a conclu de nouvelles conventions de partenariat dans le domaine des migrations afin d'intensifier la coopération dans des régions-clé revêtant un intérêt majeur pour la Suisse.***
Le 3 février 2010, la cheffe du département a signé le protocole d'entente (déclaration d'intention qui n'est juridiquement pas contraignante) concernant l'instauration d'un partenariat migratoire avec le Kosovo. Un protocole a été paraphé avec le Nigeria le 5 novembre 2010 (les négociations au niveau des experts sont conclues). Le Conseil fédéral doit encore en autoriser la signature.
- ▶ **«Protection dans la région»: la prise de contact a eu lieu avec les États partenaires définis en Europe; des descriptifs de projets sont élaborés et la mise en œuvre des programmes a débuté.**
Des entretiens sont en cours avec des partenaires potentiels (en particulier l'Espagne, la France et le Danemark). Avec le Danemark, notamment, un accord a été trouvé sur le principe d'une collaboration au Yémen, même si aucun projet concret n'a encore été défini. Les descriptifs de nouveaux projets ont été élaborés et la mise en œuvre de ces programmes a débuté (Yémen, Syrie), pour l'heure toutefois avec la seule participation de la Suisse. La disponibilité de partenaires et le travail de coordination supplémentaire découlant du changement de compétences à l'ODM expliquent que les modalités de coopération n'aient pas encore été définies de façon définitive.
- ▶ **Prévention de la migration illégale: trois projets supplémentaires sont mis en œuvre dans des pays dits prioritaires.**
Deux nouveaux projets sont en cours de réalisation (Somaliland-Puntland-Djibouti et Maroc). Le budget disponible a été épuisé avec ces programmes, sélectionnés parce qu'ils revêtaient un caractère prioritaire. Il a donc fallu renoncer à un troisième projet.

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectif 1: Initiative populaire «Contre de nouveaux avions de combat»

Pas atteint

- ▶ **L'initiative populaire du GSsA «Contre de nouveaux avions de combat» sera traitée par le Parlement et soumise au vote populaire.**

Le Parlement a ajourné le traitement de l'initiative populaire «Contre de nouveaux avions de combat». En novembre 2010, elle a été retirée suite à la décision prise en août par le Conseil fédéral de reporter, en 2015 au plus tard, l'acquisition des avions destinés à remplacer partiellement les Tiger.

Objectif 2: Rapport sur la politique de sécurité et activités de politique de sécurité

Atteint

- ▶ **Le nouveau rapport sur la politique de sécurité est approuvé par le Conseil fédéral et transmis au Parlement.***

Le 23 juin 2010, le Conseil fédéral a approuvé son rapport destiné à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse.

- ▶ **Le message concernant un crédit-cadre pour la poursuite du soutien aux trois centres de Genève et aux activités de la politique de sécurité apparentées, pour les années 2012–2015, est approuvé par le Conseil fédéral.***

Au printemps 2010, il a été décidé, dans le contexte du programme de consolidation, qu'à compter de 2011, le DFAE devait être seul à assumer le financement de base des centres de Genève pour la Confédération. Ont suivi deux messages séparés concernant des crédits-cadres pour les années 2012–2015: l'un pour les centres de Genève (120 millions de francs env.; élaboré par le DFAE), l'autre pour le Centre de recherche sur la politique de sécurité de l'EPFZ et les activités en matière de coopération (20,4 millions de francs; élaboré par le DDPS). Ces deux messages ont obtenu l'approbation du Conseil fédéral en novembre 2010.

Objectif 3: Optimisation des contrôles de sécurité relatifs aux personnes

Partiellement atteint

► **Toutes les mesures d'optimisation des contrôles de sécurité relatifs aux personnes (CSP) sont approuvées par le Conseil fédéral.**

Dans son rapport de situation du 21 avril 2010, le Conseil fédéral a montré comment il pensait appliquer les recommandations émises par la CdG-N dans son rapport du 28 novembre 2008 sur les circonstances de la nomination de Roland Nef au poste de chef de l'armée et prendre les mesures correspondantes. Concernant les contrôles de sécurité relatifs aux personnes, ces mesures prévoient, entre autres, le transfert à la Chancellerie fédérale d'une partie de ces contrôles et leur exécution avant toute nomination ou transfert dans une fonction de cadre de la Confédération à très haute responsabilité, ainsi que la transmission d'informations et l'indépendance de l'autorité de contrôle. Certaines recommandations sont en cours de transposition dans la loi (LMSI II réduite). En outre, le contrôle de sécurité généralisé des conscrits doit être réglé en détail. Le 3 décembre 2010, le Conseil fédéral a mis en œuvre une partie des mesures d'optimisation avec la modification de l'ordonnance sur l'organisation du DDPS.

Objectif 4: Fin de la mise en place du Service de renseignement de la Confédération (SRC)

Majoritairement atteint

► **Les processus du Service de renseignement de la Confédération (SRC) sont établis.**

Le modèle de processus du SRC, le paysage des processus et les processus pilotes prévus pour la mise sur pied d'un système de gestion des affaires ont été définis et documentés. Les processus normatifs ont été documentés et mis en œuvre selon la planification.

► **Le Conseil fédéral a décidé de la procédure à suivre en ce qui concerne le projet LMSI II et la législation du SRC.**

LMSI II: Le 27 octobre 2010, le Conseil fédéral a approuvé le message complémentaire relatif à la modification de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure («LMSI II réduite»).

Loi rens: Le 27 novembre 2010, le Conseil fédéral a donné pour mandat de présenter, d'ici à la fin 2013, un message accompagnant le projet d'une nouvelle loi sur le service de renseignement. Le 12 juillet 2010, le chef du DDPS a limité cette échéance à fin 2012. Le 24 août 2010, le chef du DDPS a approuvé la proposition de projet et le concept de cette nouvelle loi.

Objectif 5: Optimisation de la fourniture de prestations

Partiellement atteint

► **L'équilibre entre les ressources et la fourniture de prestations s'est sensiblement amélioré à la Base d'aide au commandement (BAC).**

L'armée a fait des progrès dans le domaine TIC (réduction des plateformes, harmonisation de l'architecture, réduction des exigences, mise à jour des logiciels, etc.). Les bases pour l'élaboration et la concrétisation des concepts ont été posées. Appuyé par la Task Force informatique DDPS, la BAC a vu ses groupes de produits définis et sa réorganisation préparée. Dans le domaine de la gestion financière, le commandement de l'armée a pris les décisions qui s'imposaient. Reste qu'il n'est pas encore possible de lever le pied. De nombreux travaux continuent d'être effectués par des collaborateurs externes. Le déséquilibre entre les attentes en matière de prestations et les ressources internes en personnel subsiste. La résolution des problèmes dans le domaine de l'aide au commandement exige encore du temps.

► **L'équilibre entre les ressources et la fourniture de prestations s'est sensiblement amélioré à la Base logistique de l'armée (BLA).**

L'appui de la BLA par la troupe a été profitable et va se poursuivre. Le manque de ressources de la BLA ne peut, dès lors, être que partiellement comblé. La maintenance des véhicules courants a été largement externalisée. La réduction des normes d'exploitation a permis d'élargir un peu la marge de manœuvre des centres d'infrastructure. L'application des mesures issues du projet «APIANO» a permis de créer des conditions importantes pour l'obtention par la troupe du matériel nécessaire à son engagement et à son instruction, d'une part, et pour contenir les dépenses de la BLA liées à la préparation et à la reprise du matériel, d'autre part. Des progrès ont été réalisés lors de la phase de concrétisation du projet Logistik@V, sans toutefois atteindre les résultats escomptés au début de l'exercice. La résolution des problèmes dans le domaine de la logistique demande toujours beaucoup de temps et de ressources.

► **Les mesures découlant de la liste des lacunes de l'armée ont été mises en œuvre et communiquées selon le calendrier prévu.**

Entre-temps, 30% env. des mesures peuvent être considérées comme exécutées.

Finances: la tendance aux dépenses d'exploitation élevées se maintient; cela tient, en particulier, à la hausse des frais de maintenance et à l'augmentation du budget de maintenance (MRM) qui en découle. Des lacunes restent aussi à combler au niveau de la maintenance immobilière. La part de la logistique aux dépenses de fonctionnement est financée, à la charge des fonds d'armement toutefois.

Instruction: dans l'ensemble, dès la troisième école de recrues, les cadres de milice payant leurs galons sont de nouveau engagés depuis le début de l'ER.

Milice: la formation à la conduite des cadres subalternes est réorientée sur le fond et sur la forme, et est encore plus axée sur la pratique.

Personnel: la réduction du personnel de la BLA est suspendue jusqu'à la fin 2011 et la réduction de postes initialement prévue est reportée en 2014 (sous réserve de l'approbation du Conseil fédéral et du Parlement).

Développement de l'armée: le rapport sur l'armée 2010 a été approuvé le 1^{er} octobre 2010 par le Conseil fédéral et transmis au Parlement.

Objectif 6: Développement de l'armée sur la base des exigences politiques

Partiellement atteint

► **Les options pour le développement de l'armée ont été élaborées sur la base du nouveau rapport sur la politique de sécurité.**

Le rapport sur l'armée 2010 a été transmis au Parlement le 1^{er} octobre 2010. Les mandats relatifs à la préparation de la phase de concrétisation du rapport sur l'armée ont été attribués par le chef du DDPS. Les travaux ont débuté en décembre 2010. Le rapport complémentaire demandé par la CPS du Conseil des Etats est en voie d'élaboration.

► **La réalisation de la 2e étape du «Modèle de base plus» est achevée.**

Les travaux portant sur le «Modèle de base plus» ont été stoppés. Cependant, le 28 février 2010, le commandement de l'armée a décidé de vérifier les activités liées à la fourniture de prestations des domaines transversaux de la défense. Pour ce faire, il a lancé le projet intitulé «Efficacité et rendement des domaines transversaux de la défense» (E2QV). L'objectif de ce projet est d'organiser les prestations et les produits essentiels des domaines transversaux pour qu'ils soient efficaces et rentables. Ceci doit permettre de réaliser les économies requises et de respecter les directives de réduction prescrites.

Objectif 7: Promotion de la prise de conscience et de la transparence des coûts à tous les échelons

Partiellement atteint

► **La comptabilité analytique (comptabilité des coûts et prestations, CCP) est appliquée dans l'ensemble du domaine de la Défense.**

La CA est établie et appliquée et son développement va être continuellement assuré. Cependant, les analyses indispensables - et les conclusions qu'elles imposent - n'ont pas encore été menées à bien dans tous les domaines.

La structure et le mode d'application de la CA actuelle n'ont pas encore donné de résultats concluants; un contrôle et une adaptation sont donc nécessaires pour que des comportements qui tiennent compte des coûts puissent être favorisés et pour que les responsables puissent influencer activement sur les principaux générateurs de coûts. Les lacunes de la CA sont connues et doivent être comblées par ERP DDPS (fermeture de la comptabilité 801 et intégration à celle du domaine Défense). Les crédits gérés par des crédits d'engagement sont au centre de cette procédure. En outre, la structure des unités d'imputation doit encore être partiellement adaptée.

► **Les cadres de la Défense sont systématiquement encouragés à raisonner en termes de coûts.**

Les officiers généraux (of gén) ont été formés à la gestion d'entreprise. La formation des of gén est poursuivie, de même que d'autres formations CA pour tous les responsables de centres de coûts. L'application et l'analyse systématiques de la comptabilité analytique doivent permettre une meilleure prise de conscience des coûts.

► **La tendance à la hausse des dépenses d'exploitation est battue en brèche avec le budget 2011.**

Les dépenses d'exploitation ont certes augmenté, mais moins fortement. La tendance à la hausse du besoin de financement pour l'exploitation se poursuit. Les raisons en sont les suivantes:

- les frais de maintenance plus élevés en raison de l'accroissement du nombre des systèmes complexes et de l'ajournement de certaines acquisitions de remplacement;
- la réduction des structures quantitatives après l'abandon du concept d'équipement généralisé, en parallèle avec une usure plus importante du matériel encore disponible dans le cadre de l'instruction;
- le nombre important et la diversité des systèmes, du matériel et des biens immobiliers, combiné à la lenteur du processus de liquidation;
- l'accroissement du nombre des prestations externalisées en raison de la réduction du personnel, principalement celui de la Base logistique de l'armée et de la Base d'aide au commandement;
- le nombre élevé de jours de service qui n'a pratiquement pas changé depuis l'armée 95;
- les décisions concernant les mesures de renonciation et les liquidations ou mises hors service sont en suspens.

Objectif 8: Développement de la protection de la population et de la protection civile

Atteint

► **Les messages portant sur la révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) ainsi que sur la révision de l'ordonnance sur la protection civile (OPCi) sont disponibles.***

Le 8 septembre 2010, le Conseil fédéral a approuvé la révision partielle de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile, ainsi que le message correspondant à l'intention du Parlement.

Le projet de révision de l'OPCi est disponible. Il ne pourra toutefois être finalisé qu'après la fin de la procédure de consultation parlementaire portant sur la révision de la LPPCi, soit après la session d'été 2011.

► **L'ordonnance sur l'organisation des interventions en cas d'événement ABC et d'événement naturel (ordonnance sur les interventions ABCN) est disponible.**

Le 20 octobre 2010, le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance sur les interventions ABCN. La date d'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2011.

Objectif 9: Développement des bases juridiques et conceptuelles de la promotion du sport

Atteint

► **Le troisième paquet de mesures de la conception d'une politique du sport en Suisse est approuvé.***

Le 3 décembre 2010, le Conseil fédéral a décidé de prolonger l'application des mesures jusqu'à fin 2011 et de les intégrer au mandat de prestations de l'Office fédéral du sport (OFSP) pour les années 2012 à 2015.

► **Les ordonnances d'application de la loi sur l'encouragement et la promotion du sport ainsi que de la loi sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport sont prêtes.***

Le Parlement n'a pas encore bouclé sa procédure d'élimination des divergences concernant la loi sur l'encouragement du sport. Dans les domaines incontestés, une ordonnance est en phase d'élaboration.

Objectif 10: Mise en œuvre d'armasuisse 2010

Atteint

► **armasuisse a renforcé sa position en tant qu'organisation d'acquisition de la Confédération.**

Une assistance systématique à la clientèle est assurée, en particulier dans les domaines GMEB.

Les mandats de la clientèle et de prestations ont été remplis.

Les partenariats à valeur ajoutée sont créés et développés, en particulier dans les domaines Sci+T, Swisstopo et Immobilier.

► **L'efficience et l'efficacité d'armasuisse se sont améliorées de façon mesurable et transparente.**

Un système de reporting et de controlling applicable à l'ensemble de la hiérarchie est mis au point et développé sur la base d'un tableau de bord prospectif (Balanced Scorecard - BSC).

Des mesures d'amélioration fondées sur des données de référence sont identifiées et vont être appliquées à compter de 2011.

Département des finances

Objectif 1: Accord du 17 août 2009 entre le Conseil fédéral et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique concernant la demande de renseignements de l'US Internal Revenue Service (IRS) relative à UBS SA

Atteint

► **L'organisation du projet responsable de la mise en œuvre de l'accord est opérationnelle.**

L'organisation de projet a été mise en place au début d'octobre 2009. Elle a ensuite été modifiée progressivement en fonction des exigences. L'effectif de son personnel a atteint un maximum en juillet/août 2010, à savoir quelque 50 collaborateurs. Cet effectif a diminué progressivement à partir de la fin de septembre 2010. L'organisation de projet a été dissoute le 1^{er} décembre 2010. Les travaux restants (en rapport notamment avec des procédures de recours) sont menés à terme par l'Administration fédérale des contributions.

► **Les demandes d'assistance administrative de l'US-IRS sont traitées par l'organisation du projet dans les délais impartis.**

A la fin août 2010, l'Administration fédérale des contributions avait examiné les quelque 4450 comptes de clients d'UBS convenus dans l'accord passé avec les Etats-Unis et transmis au total plus de 4000 cas à l'US-IRS. A la mi-novembre 2010, l'US-IRS a retiré intégralement et définitivement la procédure civile (dite «John Doe Summons») contre UBS.

Objectif 2: Programme d'assainissement du budget de la Confédération et mise en œuvre du réexamen des tâches

Atteint

► **La procédure de consultation est achevée et a fait l'objet d'une évaluation.***

La consultation concernant le programme de consolidation 2012–2013 a eu lieu en avril-mai 2010. Le rapport sur les résultats de la consultation a été publié en septembre 2010.

► **Le message et la loi fédérale sur l'assainissement du budget de la Confédération ainsi que la mise en œuvre du réexamen des tâches sont adoptés.***

Le 1^{er} septembre 2010, le Conseil fédéral a adopté le message concernant la loi fédérale sur le programme de consolidation 2012–2013 (PCO 2012–2013), ainsi que la loi fédérale sur l'optimisation de la gestion des données personnelles et des placements de PUBLICA.

Le réexamen des tâches a été scindé en deux parties. Alors que les mesures réalisables rapidement seront mises en œuvre dans le cadre du programme de consolidation, les mesures complexes, dont la plupart doivent être soumises au Parlement par le biais de projets séparés, seront traitées par les départements compétents. A ce sujet, le Conseil fédéral a adopté le 14 avril 2010, dans le cadre de la consultation concernant le programme de consolidation, le rapport sur la mise en œuvre du réexamen des tâches. Le DFF a été chargé de rendre compte chaque année, dans le cadre des rapports financiers, de la mise en œuvre de ces mesures.

Objectif 3: Procédure de consultation et décision sur la suite des opérations concernant l'imposition des sociétés

Non atteint

► **La procédure de consultation concernant l'évolution de l'imposition des sociétés est achevée et a fait l'objet d'une évaluation.***

L'élaboration d'un projet destiné à la consultation sur la réforme de l'imposition des entreprises a pris du retard en raison des développements intervenus sur le plan international, qui doivent être pris en compte dans cette réforme. Dans une première étape, le financement interne a été facilité au niveau de l'ordonnance. Les modifications correspondantes de l'ordonnance sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2010. Par ailleurs, des assouplissements ont été apportés en matière de dispositions contre les abus au niveau des circulaires. Ces modifications sont également entrées en vigueur le 1^{er} août 2010.

► **Le Conseil fédéral a décidé de la suite des opérations.***

L'objectif n'est pas encore atteint du fait du retard susmentionné.

Objectif 4: Révision de la protection des déposants

Atteint

► **La procédure de consultation est achevée.***

Le Conseil fédéral a pris acte le 21 mars 2010 des résultats de la consultation concernant une loi sur la garantie des dépôts bancaires. Ses propositions relatives à la création d'un fonds de garantie des dépôts de droit public et d'une garantie de la Confédération ont été rejetées par la majorité des participants à la consultation. Le Conseil fédéral a décidé d'élaborer un message sur le transfert dans le droit permanent des modifications législatives décidées par voie d'urgence. Ce message comprendra également une amélioration des dispositions relatives à l'assainissement des banques.

► **Le message pour une nouvelle réglementation exhaustive de la protection des déposants est adopté.***

Le Conseil fédéral a approuvé le 12 mai 2010 le message concernant la révision de la protection des déposants dans la loi sur les banques. Le droit d'urgence renforçant la protection des déposants, en vigueur jusqu'à fin 2010, doit être inscrit dans le droit permanent. Par ailleurs, les dispositions n'ayant pas été contestées pendant la consultation seront inscrites dans la loi sur les banques.

Objectif 5: Révision totale de la loi sur le contrat d'assurance

En majeure partie atteint

► **La procédure de consultation est achevée.***

Le 13 janvier 2010, le Conseil fédéral a pris acte du rapport sur les résultats de la consultation relative à la révision de la loi sur le contrat d'assurance et l'a publié. Le Conseil fédéral a en outre décidé que certains points de la révision feraient l'objet d'une analyse d'impact.

► **Le mandat concernant l'élaboration d'un message portant sur la révision totale de la loi sur le contrat d'assurance a été donné.***

L'analyse d'impact de la révision de la LCA a été effectuée et elle s'est achevée le 13 octobre 2010 par la publication d'un rapport. L'analyse s'est révélée plus complexe que prévu. Par conséquent, le Conseil fédéral ne pourra décider de la suite des opérations qu'au début de 2011.

Objectif 6: Initiative populaire de la Société suisse des propriétaires fonciers: «Sécurité du logement à la retraite»

Atteint

► **Le Conseil fédéral a adopté le message (contre-projet indirect).***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 23 juin 2010.

Objectif 7: Péréquation financière: nouvelle dotation des instruments de péréquation pour les années 2012 à 2015

Atteint

▶ **La consultation relative au rapport de l'AFF sur l'efficacité de la péréquation financière est achevée et a fait l'objet d'une évaluation.***

La consultation a été effectuée d'avril à juin 2010. Le Conseil fédéral a pris acte le 8 septembre 2010 du rapport sur les résultats de la consultation.

▶ **Le message sur la dotation des instruments de péréquation pour la période 2012 à 2015 s'y rapportant est adopté.***

Le message concernant la dotation de la péréquation des ressources et de la compensation des charges entre la Confédération et les cantons pour la période de contribution 2012 à 2015 (nouvelle dénomination) a été adopté le 24 novembre 2010. Par ce message, le Conseil fédéral soumet aux Chambres fédérales une révision partielle de la loi fédérale du 3 octobre 2003 sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC), de même que les arrêtés fédéraux sur la dotation de la péréquation des ressources et de la compensation des charges entre la Confédération et les cantons pour la période de contribution 2012 à 2015.

Objectif 8: Révision de la réglementation sur les délits boursiers et les abus de marché

Atteint

▶ **La procédure de consultation est achevée.***

Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation lors de sa séance du 8 septembre 2010.

▶ **La suite de la procédure est arrêtée.***

Lors de ses séances du 8 septembre 2010 et du 17 décembre 2010, le Conseil fédéral a chargé le DFF d'élaborer pour le printemps 2011 un message concernant la modification de la loi sur les bourses. Il a en outre pris quelques décisions préliminaires concernant la révision de ladite loi, en se fondant sur les résultats de la consultation.

Objectif 9: Achat de produits dans les boutiques hors taxes des aéroports (Tax free at arrival)

Atteint

▶ **La procédure de consultation est achevée.***

La consultation a fait l'objet d'une évaluation. Le Conseil fédéral en a pris acte le 12 mars 2010. Les participants à la consultation sont en majeure partie favorables au projet du Conseil fédéral.

► **Le message relatif à la révision de la loi fédérale sur l'achat de produits dans les boutiques hors taxes des aéroports est arrêté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message à l'attention du Parlement le 12 mars 2010. A l'occasion du vote final du 17 décembre 2010, l'Assemblée fédérale a adopté le projet de loi. Le Conseil fédéral fixera la date de l'entrée en vigueur durant le premier semestre de 2011, à l'issue du délai référendaire.

Objectif 10: Rationalisation de l'informatique fédérale

Partiellement atteint

► **Le pilotage stratégique des TIC est optimisé.**

Le 27 octobre 2010, le Conseil fédéral a décidé que les tâches, les compétences et les responsabilités en matière d'informatique et de télécommunication (TIC) de la Confédération devaient être aménagées de manière analogue au personnel, aux finances et à la logistique. Il a également chargé le DFF de lui présenter pour la fin avril 2011 une modification correspondante de l'ordonnance sur l'informatique dans l'administration fédérale, élaborée avec la participation du Conseil de l'informatique et de la Conférence des secrétaires généraux, et décidé qu'il statuerait dans le cadre de la réforme des départements au sujet de l'organisation des TIC. Ces décisions du Conseil fédéral fixent les grandes lignes de la suite des travaux consacrés à l'optimisation du pilotage et de la direction des TIC.

► **Le poste de travail standard est introduit auprès de la plupart des collaborateurs.**

Les mesures prévues pour 2010 ont été entièrement mises en œuvre et le passage au système d'exploitation Windows 7 a eu lieu. Le poste de travail standard a été introduit auprès de tous les collaborateurs de la ChF, du DDPS et du DFE. Le changement a déjà été effectué dans certains offices du DETEC, du DFF et du DFAE. Au sein du DFI et du DFJP, l'introduction se fera en 2011, comme prévu. Selon la planification, le programme s'achèvera à la mi-2012.

► **Les conditions requises pour une centralisation des prestataires informatiques du DFF, DFAE, DFJP et DFE sont réalisées (cf. réponse du Conseil fédéral à la motion 07.3452 Centralisation des fournisseurs de prestations TI).**

Le 27 octobre 2010, le Conseil fédéral a chargé le DFF de lui soumettre pour avril 2011 un rapport sur le classement de la motion Noser 07.3452. Ainsi, la centralisation demandée par l'auteur de la motion ne sera pas mise en place pour le moment.

Objectif 11: Mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration

En majeure partie atteint

- ▶ **Jusqu'à la fin de l'année 2010, la phase de conception sera au moins achevée pour tous les projets prioritaires de la stratégie. Le 3^e programme de stabilisation conjoncturel a été mis en œuvre de manière ciblée.***

A la fin de 2010, au moins l'étape de la conception était achevée pour tous les projets jugés prioritaires selon la stratégie suisse de cyberadministration. Pour atteindre cet objectif, divers projets ont été encouragés de manière ciblée à l'aide de ressources du 3^e programme de stabilisation conjoncturelle.

- ▶ **Dès la fin de l'année 2010, des modèles de procédure et des outils pour la mise en application de la cyberadministration au niveau communal sont à la disposition des communes.***

Au terme d'une analyse approfondie des besoins et des facteurs exerçant une influence, la direction opérationnelle Cyberadministration suisse a dressé un catalogue de mesures et de solutions. Les premières solutions (exemples de bonnes pratiques, notice sur le déroulement de projets, documents sur la communication) ont été élaborées et seront à la disposition des communes au début de 2011.

- ▶ **La collaboration avec la branche des TIC dans la cyberadministration est encore renforcée. Des mesures organisationnelles sont notamment introduites pour intégrer la branche des TIC dans le travail conceptuel autant que dans le travail concret, en fonction de la distribution des rôles entre mandant et mandataire.***

Des discussions ont été menées avec les associations de premier plan de la branche des TIC, notamment avec la nouvelle organisation faîtière ICTswitzerland. Des partenariats entre l'administration et l'économie privée ont été mis en place ou renforcés pour la mise en œuvre de plusieurs projets prioritaires selon la stratégie de cyberadministration, par exemple pour les projets SuisseID, eGris ou swissdec. La collaboration a également été renforcée dans le cadre de conférences spécialisées et de manifestations publiques, par exemple les i-days.

Objectif 12: Examen de la surveillance des marchés financiers

Atteint

- ▶ **Le rapport sur l'examen de la surveillance des marchés financiers est adopté et la suite de la procédure est arrêtée.***

Lors de sa séance du 12 mai 2010, le Conseil fédéral a adopté le rapport intitulé «Rôle joué par l'Autorité de surveillance des marchés financiers dans la crise financière - Enseignements pour l'avenir». Dans ce rapport, le Conseil fédéral procède à un examen approfondi des décisions et de l'attitude de l'ex-Commission fédérale des banques (CFB) et de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) pendant la crise des marchés financiers et en tire les enseignements qui s'imposent.

Objectif 13: Développement de la gestion administrative axée sur les résultats (GMEB)

Non atteint

- ▶ **La suite des opérations concernant la stratégie globale en matière de GMEB est définie.***

Les travaux ont du être prolongés, entre autres en raison du manque de personnel et de l'examen du rapport d'évaluation GMEB par le Parlement, qui s'est poursuivi jusqu'en automne 2010. Il est prévu que le Conseil fédéral prenne, durant le premier semestre de 2011, une décision de principe relative à la poursuite du développement de la gestion administrative.

Objectif 14: Conditions d'engagement attractives et compétitives (pour les employés de la Confédération)

Non atteint

- ▶ **Après la révision de loi sur le personnel de la Confédération, l'ordonnance sur le personnel de la Confédération a aussi fait l'objet d'une révision.**

Le 12 mars 2010, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation concernant la révision de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers). A cette occasion, il a décidé de suspendre la révision de la LPers jusqu'à ce qu'une stratégie globale en matière de personnel soit adoptée. Cela étant, la révision de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération, consécutive à la révision de la LPers, n'a pas pu être effectuée.

Objectif 15: Stratégie en matière de personnel de la Confédération 2010–2015

Atteint

- ▶ **La nouvelle stratégie en matière de personnel de la Confédération a été élaborée et adoptée.***

Le 10 décembre 2010, le Conseil fédéral a adopté la stratégie de la Confédération en matière de personnel 2011–2015.

Département de l'économie

Objectif 1: Intensification de la politique de libre-échange en vue d'élargir et approfondir le réseau d'accords de libre-échange avec des partenaires hors UE*

En majeure partie atteint

- ▶ **L'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Inde, ainsi que l'accord agricole entre la Suisse et l'Inde sont signés.**
Les négociations en vue de conclure un accord de libre-échange AELE-Inde sont toujours en cours et par conséquent, l'accord de libre-échange et l'accord agricole bilatéral n'ont pas encore pu être signés.
- ▶ **L'étude de faisabilité conjointe entre la Suisse et la Chine est achevée, la décision de principe sur l'ouverture de négociations pour un accord de libre-échange Suisse-Chine est prise et le mandat de négociation est adopté.**
L'étude de faisabilité conjointe Suisse-Chine a été achevée en août 2010 et la décision d'ouvrir les négociations a été prise le même mois. Le mandat de négociation pour un accord de libre-échange Suisse-Chine a été approuvé le 1^{er} octobre 2010.
- ▶ **L'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Ukraine, ainsi que l'accord agricole entre la Suisse et l'Ukraine sont signés.**
L'accord de libre-échange AELE-Ukraine et l'accord agricole bilatéral ont été signés le 24 juin 2010.
- ▶ **Les négociations sur des accords de libre-échange AELE-Indonésie et AELE-Russie ont atteint un stade avancé.**
Les négociations AELE-Indonésie ont été formellement lancées en juillet 2010. Après avoir examiné les implications liées à l'établissement d'une Union douanière entre la Russie, le Belarus et le Kazakhstan, les Etats de l'AELE ont élargi leur mandat de négociations au Belarus et au Kazakhstan. Des négociations de libre-échange AELE-Russie/Belarus/Kazakhstan ont été lancées formellement le 23 novembre 2010.
- ▶ **L'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et Hong Kong, ainsi que l'accord agricole entre la Suisse et Hong Kong sont signés.**
Les négociations de libre-échange entre les Etats de l'AELE et Hongkong ont été conclues dans la plupart des domaines le 3 décembre 2010; les domaines restants (notamment les services) nécessitent quelques travaux supplémentaires en vue de la signature de l'accord dans le courant de l'année 2011.
- ▶ **L'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Algérie, ainsi que l'accord agricole entre la Suisse et l'Algérie sont signés.**
Les négociations de libre-échange n'ont pas pu être poursuivies dans la mesure où l'Algérie a annoncé vouloir faire un réexamen de l'ensemble de sa politique commerciale.

- ▶ **Le message concernant l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Serbie, ainsi que l'accord agricole entre la Suisse et la Serbie est approuvé.**
Le Conseil fédéral a approuvé le message le 13 janvier 2010. L'accord est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2010.
- ▶ **Le message concernant l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Albanie, ainsi que l'accord agricole entre la Suisse et l'Albanie est approuvé.**
Le Conseil fédéral a approuvé le message le 13 janvier 2010. L'accord est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2010.

Objectif 2: Renforcement de la place économique suisse

En majeure partie atteint

- ▶ **Message global de promotion économique pour les années 2012 à 2015: le message global comprend une vue d'ensemble des bases conceptuelles de la promotion de la place économique de la Confédération (politique en faveur des PME, promotion des exportations, promotion de la place économique, politique du tourisme). Il présente, en parallèle, les bases du financement réparti sur quatre ans.***
Le projet de message sur la «promotion économique pour les années 2012 à 2015» a été élaboré. Les arrêtés financiers et les projets de loi prévus permettent à la Confédération de poursuivre la promotion des activités économiques extérieures, de réorienter la stratégie touristique et de développer de façon modérée les projets aboutis dans le domaine de la cyberadministration.
- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé d'une possible extension de l'agenda de la politique de croissance (premier semestre 2010).**
Le 17 février 2010, le Conseil fédéral a pris connaissance de l'état de mise en œuvre de la politique de croissance pour les années 2008 à 2011, et ajouté à l'agenda de la politique de croissance l'élaboration, d'ici à fin 2010, d'une base de décision pour renforcer la coopération avec l'UE en matière de dédouanement électronique. Sur cette base, le Conseil fédéral a décidé le 10 décembre 2010 de proposer à l'UE d'engager des entretiens exploratoires sur une possible participation de la Suisse au projet européen de douane électronique. En outre, six enjeux relatifs à la politique de croissance à moyen terme ont été identifiés.
- ▶ **Révision de la loi sur les cartels: le Conseil fédéral a décidé de l'ouverture d'une procédure de consultation (premier semestre 2010).**
La procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi sur les cartels a été ouverte le 30 juin 2010. Cette dernière propose une revalorisation des institutions, afin de renforcer l'Etat de droit, et des améliorations de fond en matière de procédure d'opposition, d'accords verticaux, de contrôle des fusions, de coopération avec les autorités étrangères en matière de concurrence, de même qu'un élargissement aux clients finaux de la qualité pour recourir dans le cadre de la procédure civile du droit des cartels.

- ▶ **Modification de l'ordonnance sur l'indication des prix en vue de son adaptation à la révision de la loi fédérale contre la concurrence déloyale et afin de renforcer la protection des consommateurs: la procédure de consultation est achevée, ses résultats sont évalués et l'ordonnance modifiée est établie.**

Le 26 mai 2010, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie (DFE) d'ouvrir une procédure de consultation concernant la modification de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP). La procédure s'est achevée le 23 septembre 2010. Elle avait pour objet l'assujettissement de nouvelles prestations à l'obligation d'indiquer les prix (prestations liées à la remise des médicaments et des dispositifs médicaux, prestations des vétérinaires, des notaires, des pompes funèbres, de même que les offres relatives aux voyages en avion). Le 17 décembre 2010, le Conseil fédéral a pris connaissance du résultat de la procédure de consultation et a chargé le DFE d'élaborer, d'ici à l'été 2011, un projet d'exécution dans le cadre d'un groupe de travail avec des représentants cantonaux.

Objectif 3: Evaluation de l'évolution de la conjoncture et du marché du travail*

En majeure partie atteint

- ▶ **Les mesures prises par la Confédération dans le cadre du troisième train de mesures de stabilisation dans le domaine du marché du travail pour lutter contre le chômage des jeunes et le chômage de longue durée sont développées et mises en œuvre.**

Les aides financières dans le domaine du marché du travail ont pour le moment été nettement moins sollicitées que prévu en automne 2009. Moins de 6 millions de francs ont été utilisés sur les 232 millions de francs budgétés pour l'année 2010. La reprise conjoncturelle aussi rapide qu'inattendue en est la raison principale. Il n'a en effet pas été nécessaire de lancer la mesure de loin la plus chère - l'aide financière destinée à subventionner des engagements de durée limitée pour prévenir le chômage conjoncturel de longue durée - puisque cette mesure est liée à un taux de chômage national de 5 %, un taux qui n'a pas été atteint en 2010. Sous l'effet de l'embellie conjoncturelle, le recours à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail a aussi fortement diminué en 2010. De janvier à décembre, les réductions de l'horaire de travail se sont traduites par quelque 13,5 millions d'heures de travail perdues (42,5 millions en 2009) et environ 380 millions de francs versés au titre de l'indemnité (1 150 millions en 2009; état le 28 janvier 2011). Le soutien à la formation continue pendant la réduction de l'horaire de travail a été, quant à lui, fortement sollicité dans le cadre du troisième train de mesures de stabilisation. Mais grâce à l'amélioration rapide et inattendue du marché du travail, l'aide financière destinée à favoriser l'accès au marché du travail a été moins demandée que prévu en automne 2009. Seule l'aide à la formation continue affiche une tendance à la hausse au dernier trimestre 2010.

► **L'ordonnance relative à la loi sur l'assurance-chômage révisée est approuvée.**

Tenant compte du chômage élevé qui touchait les cantons latins, le Conseil fédéral a décidé, le 1er octobre 2010, de mettre la nouvelle loi sur l'assurance-chômage et son ordonnance d'application en vigueur le 1er avril 2011 et non le 1er janvier 2011. Grâce à cette décision, les autorités du marché du travail ont davantage de temps pour bien s'adapter à la nouvelle situation et mettre en œuvre les nouvelles réglementations. Cette décision a notamment permis de mener, jusqu'au 8 janvier 2011, une consultation normale sur les nouvelles dispositions de l'ordonnance. Les avis recueillis sont maintenant analysés et certains articles adaptés sur la base des résultats de la consultation. La deuxième consultation des offices sera lancée en février 2011 et le Conseil fédéral se prononcera définitivement sur l'OACI le 11 mars 2011.

► **En cas de nette dégradation des perspectives, examen de mesures additionnelles de lutte contre le ralentissement de l'économie et le chômage.**

Le marché du travail a évolué en 2010 d'une manière plus réjouissante que prévu. Il n'a dès lors pas été nécessaire d'examiner des mesures additionnelles de lutte contre le ralentissement de l'économie et le chômage.

Objectif 4: Consolidation des relations avec l'UE

Partiellement atteint

► **Une évaluation des instruments de politique européenne de la Suisse est effectuée.***

Le Conseil fédéral réuni en séance spéciale a évalué le 18 août 2010 la politique européenne de la Suisse et exprimé sa volonté de poursuivre sur la voie bilatérale. Il a adopté le 17 septembre 2010 son rapport sur l'évaluation de la politique européenne de la Suisse en réponse au postulat Markwalder du 10 juin 2009 «Politique européenne. Évaluation, priorités, mesures immédiates et prochaines étapes d'intégration» (09.3560), dans lequel il examine divers instruments de sa politique européenne dans la perspective de la meilleure sauvegarde possible des intérêts de la Suisse.

► **Les négociations dans le domaine de l'électricité sont achevées.**

Le Conseil fédéral a adopté le 17 septembre 2010 le mandat de négociation en vue de la conclusion d'un accord sur l'énergie avec l'Union européenne. Il étend ainsi le mandat existant, sur la base duquel la Suisse négocie depuis 2007 avec l'UE un accord sur l'électricité, et l'adapte au nouvel acquis concernant l'électricité. Outre plusieurs réunions entre négociateurs en chef, une rencontre a eu lieu au mois de juillet au niveau ministériel. Les entretiens ont par ailleurs été réguliers au niveau des groupes de travail.

► **Les négociations relatives au système de navigation par satellite GALILEO sont achevées.***

Les négociations sur la participation de la Suisse au système européen de navigation par satellites se sont ouvertes le 21 septembre 2010, l'UE ayant défini son mandat de négociation à l'été 2010. Deux cycles de négociations ont eu lieu depuis.

► **Les éventuelles négociations relatives à la participation au système d'échange de droits d'émission (SEDE) sont achevées.***

Les entretiens exploratoires ont été poursuivis et approfondis en 2010. Les négociations elles-mêmes n'ont pas pu s'ouvrir au cours de l'année, l'UE n'ayant pas encore défini son mandat.

► **La décision de principe relative au lancement des négociations et à leurs contenus avec la Commission européenne est prise pour la coopération en matière de sécurité des produits chimiques (REACH) et les éventuelles négociations sont entamées.***

Le Conseil fédéral a adopté le 18 août 2010 son mandat de négociation avec l'UE sur la coopération en matière de sécurité des produits chimiques (REACH). De son côté, l'UE n'avait toujours pas défini son mandat de négociation à la fin de l'année 2010, ce qui fait que les négociations n'ont pas pu démarrer.

► **Des accords-cadre bilatéraux portant sur la mise en œuvre de la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie sont conclus, voire signés avec la Bulgarie et la Roumanie.**

Des accords-cadres bilatéraux ont été signés le 7 septembre 2010 entre la Suisse et la Bulgarie et entre la Suisse et la Roumanie.

► **Les négociations se sont poursuivies dans le secteur agroalimentaire et dans celui de la santé publique. Les éléments-clefs ont été définis.***

Trois cycles de négociations ont eu lieu au cours de l'année sur l'accès au marché. Les entretiens techniques ont repris en fin d'année dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires et des produits et dans celui de la santé publique. Les grands axes de l'ouverture des marchés ont été tracés dans le domaine tarifaire. Et dans le domaine non tarifaire, l'acquis communautaire correspondant a été analysé et les points sensibles dégagés. Les négociations ont surtout buté sur le fait qu'aucune des parties n'avait défini de mandat. L'UE fait toutefois dépendre les progrès d'une manière générale des résultats obtenus par le groupe de travail informel sur les questions institutionnelles.

► **Les négociations dans le domaine de la protection mutuelle des appellations d'origine (AOC/IGP) avec l'UE ont progressé jusqu'au consensus sur un projet d'accord et au lancement de procédures de consultation. Selon les circonstances, une stratégie de remplacement est élaborée.**

Les procédures de consultation ont été menées en Suisse et au sein de l'UE entre l'hiver 2009 et le printemps 2010. Les négociations ont abouti au début du mois de juillet 2010. La procédure d'approbation a été lancée. En Suisse, l'approbation de cet accord relève de la compétence du Conseil fédéral; au niveau de l'UE, elle est prononcée par le Conseil des ministres et le Parlement européen.

Objectif 5: Cycle de Doha de l'OMC

Atteint

- ▶ **Engagement actif pour une conclusion du cycle de Doha en 2010 en vue d'un renforcement du système commercial multilatéral dans le cadre de l'OMC.***

En marge du WEF de janvier 2010 et lors de nombreuses rencontres au niveau ministériel et au niveau des négociateurs en chef, les efforts pour encourager la clôture du cycle de Doha se sont poursuivis.

Objectif 6: Garantie du financement de la coopération au développement et de la coopération avec les pays de l'Est, positionnement de la Suisse au sein des institutions multilatérales de financement, y compris garantie de leur financement

Atteint

- ▶ **Le relèvement du crédit-cadre IV sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI est approuvé.***

Le 1^{er} septembre 2010, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la prorogation et à l'augmentation du quatrième crédit-cadre pour la poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI.

- ▶ **Le message concernant les augmentations de capital des banques multilatérales de développement est approuvé.***

Le 8 septembre 2010, le Conseil fédéral a approuvé le message sur l'augmentation du capital des banques multilatérales de développement.

- ▶ **La Suisse s'est engagée avec succès pour la prise en compte de son poids économique et de ses contributions à l'aide au développement dans le processus de réforme des droits de vote de la Banque mondiale.**

Lors de la réunion de printemps de la Banque mondiale, les gouverneurs ont décidé d'entamer une réforme des droits de vote. La diminution de la part de voix de la Suisse a pu être minimisée et les parts de voix du groupe de vote de la Suisse sont en légère augmentation.

Objectif 7: Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation

En majeure partie atteint

► **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour l'année 2012.***

Le Conseil fédéral a adopté le 3 décembre 2010 le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant l'année 2012 (message FRI 2012). En règle générale, il présente aux Chambres fédérales un message FRI tous les quatre ans. Le message FRI 2012, qui ne concerne qu'une année, a été intercalé afin de mieux faire coïncider les messages financiers pluriannuels volumineux avec le programme de la législature. Il est ensuite prévu d'élaborer à nouveau un message FRI quadriennal, qui concernera les années 2013 à 2016.

Dans le message FRI 2012, le Conseil fédéral demande des fonds d'encouragement à hauteur de 5,185 milliards de francs. Etant donné que ce message d'un an s'inscrit dans le prolongement de la période de financement 2008 à 2011, les objectifs et les mesures prévus dans le message précédent sont poursuivis pour l'essentiel. Une priorité est donnée aux grandes infrastructures de recherche, en particulier à *SwissFEL*, un projet porteur du Conseil des EPF. Le financement de base des universités est assuré. Dans les domaines de la formation professionnelle et des hautes écoles spécialisées, la Confédération pose les bases pour le renforcement de la formation duale et de la recherche appliquée.

► **Le Conseil fédéral a déterminé les grandes lignes de l'internationalisation de la formation professionnelle.**

La définition des grandes lignes de l'internationalisation de la formation professionnelle a été reportée en raison de retards dans les travaux relatifs à la stratégie internationale générale de la Confédération dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation.

► **Le Conseil fédéral a, sur la base des travaux du groupe de travail interdépartemental (DFE/DETEC) et dans le cadre d'une note de discussion, clarifié la participation de la Suisse au programme-cadre européen pour la compétitivité et l'innovation (CIP) et en a déterminé les grandes orientations.**

Dans le cadre du programme de consolidation 2012–2013, le Conseil fédéral a décidé de renoncer à la participation au CIP jusqu'en 2013.

► **L'évaluation de la recherche de l'administration fédérale est achevée et le Conseil fédéral en est informé par un rapport final.**

Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport final le 25 août 2010. Le rapport a été transmis à la CdG-N. Les résultats de l'évaluation montrent notamment que les directives adoptées en vue de l'assurance qualité dans la recherche de l'administration fédérale ont été mises en œuvre correctement et ont eu les effets escomptés. Le comité de pilotage du domaine formation, recherche et technologie examinera et introduira d'autres mesures d'optimisation.

Objectif 8: Autorisation d'exercice

Non atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'arrêté fédéral relatif à l'approbation et à la mise en œuvre de la décision 1/09 du Comité mixte Suisse-UE sur la libre circulation des personnes et la loi sur la procédure d'annonce et les mesures de compensation lors de l'exercice de professions réglementées.***
Les retards dans les négociations avec l'UE ont eu pour conséquence que le message n'a pas encore pu être adopté.

Objectif 9: Amélioration de la compétitivité de l'agriculture

Atteint

- ▶ **Le message sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2012 et 2013 est approuvé. Il couvre une période transitoire en vue de pouvoir coordonner à l'avenir la fixation des enveloppes financières avec les plans financiers de la législature.***
Le Conseil fédéral a adopté le 30 juin 2010 le message concernant l'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2012 et 2013.
- ▶ **Une stratégie relative à la prochaine étape du développement de la politique agricole est élaborée et les mesures correspondantes sont préparées. Elles doivent être axées sur une agriculture productive et durable qui soit en mesure de garantir la sécurité de l'approvisionnement du pays. A cet égard, le développement des négociations internationales en cours est pris en compte ainsi que les mesures d'accompagnement destinées à faciliter l'adaptation du secteur agroalimentaire aux nouvelles conditions du marché et à garantir une transition correcte au plan social.**
Lors de sa séance du 17 septembre 2010, le Conseil fédéral a débattu des grandes lignes du développement de la politique agricole pour les années 2014–2017. Il a chargé le DFE d'élaborer un dossier de consultation comprenant les grands axes stratégiques suivants d'ici au 2^e trimestre 2011: assurer une production et un approvisionnement de denrées alimentaires sûrs et compétitifs; utiliser les ressources avec efficacité et encourager une consommation durable; renforcer la vitalité et l'attractivité de l'espace rural; promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'agriculture et la filière alimentaire. Le dossier de consultation doit contenir un projet de modification de la loi sur l'agriculture allant dans ce sens et un projet d'arrêté fédéral sur les enveloppes financières agricoles pour les années 2014–2017.

- ▶ **Le concept «Développement du système des paiements directs» est approfondi en tenant compte des recommandations du Parlement.**

L'année 2010 a vu l'élaboration du rapport sur le développement de la politique agricole pour les années 2014–2017. Celui-ci comprend un éventail de solutions fondées sur l'évolution du système de paiements directs actuels. La description des prestations d'intérêt public et la définition d'objectifs concrets pour chaque prestation constituent un des points forts de la politique agricole 2014–2017. La réalisation des quatre grands axes prévus a nécessité la définition de nouvelles mesures ou l'adaptation des mesures actuelles.

- ▶ **Le programme relatif au développement d'une plate-forme permettant à tous les utilisateurs – agriculteurs, Confédération, cantons ou autres ayants droit – d'acquiescer ou de saisir des informations et des données relevant du secteur primaire (ASA 2011) est entré en phase d'application partielle (coordination des contrôles).**

L'OFAG a adopté la structure d'organisation de l'exploitation relative à l'introduction des applications, des services et des prestations qui seront réalisés dans le cadre du Programme «ASA 2011». La nouvelle structure comprend un poste de «responsable d'application Agate» et un helpdesk au titre d'interlocuteur centralisé à l'OFAG.

Objectif 10: Gestion des matières premières et des ressources naturelles

Atteint

- ▶ **Différentes options et actions proposées dans le rapport «Crise alimentaire et pénurie de matières premières et de ressources» sont approfondies, notamment en vue de pouvoir être intégrées dans les étapes futures du développement de la politique agricole.**

Le rapport sur le développement de la politique agricole pour les années 2014–2017 dont la mise en consultation est prévue pour le deuxième trimestre 2011 définit de nouvelles mesures ou adapte des mesures actuelles qui tiennent compte des options et actions proposées dans le rapport, notamment dans le domaine de l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de l'énergie, en préservant les sols fertiles et la biodiversité, en encourageant les modes de production respectueux des animaux et de l'environnement et en développant des modèles de consommation durables.

Objectif 11: Amélioration de la santé animale

Atteint

- ▶ **La consultation relative à la modification de la loi sur les épizooties en vue de garantir une prévention plus active et plus rapide des épizooties (08.3012 Motion Zemp) est achevée.**

Le Conseil fédéral a effectué la procédure de consultation du 12 mai au 31 août 2010.

- ▶ **Le plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de Santé animale suisse «2010 plus» est discuté avec les milieux concernés.**

La stratégie de Santé animale 2010+ a été publiée en mars 2010. L'Office vétérinaire fédéral a examiné la mise en œuvre de la stratégie avec les autorités d'exécution cantonales et discuté les mesures à réaliser avec les milieux concernés.

- ▶ **Un exercice national de simulation d'une épizootie hautement contagieuse est préparé.**

Les travaux préparatoires de l'Office vétérinaire fédéral concernant l'exercice de simulation d'une épizootie en 2011 se déroulent selon le calendrier établi.

Objectif 12: Amélioration dans les domaines de la protection des animaux et de la protection des espèces menacées

Atteint

- ▶ **La consultation relative à la révision partielle de la loi sur la protection des animaux est achevée.**

Le Conseil fédéral a effectué la procédure de consultation du 12 mai au 31 août 2010.

- ▶ **Dans les discussions et les négociations avec l'UE dans le domaine vétérinaire, la Suisse s'engage pour une amélioration de la protection des animaux à l'échelle européenne.**

Dans le cadre de la réunion du Comité mixte vétérinaire Suisse-UE du 10 novembre 2010, les deux parties ont décidé d'évaluer un rapprochement dans le domaine de la protection des animaux.

- ▶ **La consultation relative à une loi fédérale d'application de la Convention du 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) est achevée.**

Le Conseil fédéral a effectué la procédure de consultation du 12 mai au 31 août 2010.

Objectif 13: Politique du logement

Atteint

- ▶ **Le message concernant un crédit-cadre en faveur d'engagements conditionnels pour l'aide au logement (cautionnements) est adopté.***
Le Conseil fédéral a approuvé le message le 18 août 2010.
- ▶ **La procédure de soumission en vue de la vente de la Sapomp Wohnbau SA est achevée.**
La vente du portefeuille immobilier de la Sapomp Wohnbau SA a été menée à bien le 16 décembre 2010.
- ▶ **La décision concernant la structure et la position de l'Office fédéral du logement au sein de l'administration fédérale est prise.**
Le 17 décembre 2010, le Conseil fédéral a nommé directeur de l'office fédéral du logement l'actuel directeur à titre intérimaire, confirmant ainsi le statut d'office fédéral de l'OFL.

Objectif 14: Révision des lois spéciales portant sur la sécurité des produits

Atteint

- ▶ **Vu la motion 09.3008, les lois sectorielles portant sur la sécurité des produits seront examinées de façon à relever les doublons ou les divergences injustifiées par rapport à la nouvelle loi sur la sécurité générale des produits et à élaborer, le cas échéant, d'ici à fin 2010, un projet de révision pour y remédier.***
Après examen des lois sectorielles portant sur la sécurité des produits, le Conseil fédéral a adopté le 11 juin 2010 l'ordonnance portant adaptation des ordonnances sectorielles dans le domaine de la sécurité des produits.

Objectif 15: Mise en œuvre de la politique de sécurité

Atteint

- ▶ **La nouvelle stratégie du service civil comme base du mandat de prestations 2012–2015 est élaborée.**
La nouvelle stratégie de l'Organe d'exécution du service civil pour les années 2012 à 2015 est élaborée.

Objectif 16: Adoption de rapports de base

En majeure partie atteint

- ▶ **Le DFE a adopté le rapport concernant le besoin de coordination et de pilotage relatif à la mise en œuvre du système de formation et à la mise en place d'une offre de formation axée sur les besoins dans les professions des soins aux niveaux fédéral et cantonal.**

Le DFE a adopté et publié le rapport en mars 2010.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport concernant les nouvelles initiatives technologiques de l'UE en exécution du postulat Burkhalter 08.3465.***

L'adoption du rapport a été reportée en raison d'examens approfondis des initiatives technologiques et des futures marges de manœuvre financières.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport concernant le soutien à la formation duale en exécution du postulat Favre 08.3778.***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 24 septembre 2010.

- ▶ **Le rapport sur la pénurie de personnel qualifié en sciences et techniques, élaboré en réponse aux postulats Hochreutener 07.3538, Recordon 07.3747 et Widmer 07.3810, est approuvé.***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 1^{er} septembre 2010.

- ▶ **Le onzième rapport agricole consacré notamment à l'examen de la durabilité de l'agriculture est publié.**

Le 11^e rapport agricole de l'OFAG a été publié le 25 octobre 2010.

- ▶ **Le rapport sur l'avancement des travaux et sur les nouveaux développements dans le domaine de l'allégement administratif est adopté.**

L'élaboration du rapport a été reportée à 2011 afin de pouvoir prendre en compte les récentes interventions parlementaires dans ce domaine, à savoir les postulats Fournier (10.3429) et Zuppiger (10.3592).

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport concernant la politique du tourisme de la Confédération pour l'année 2012.**

En réponse au postulat Darbellay (08.3969), le Conseil fédéral a approuvé le 18 juin 2010 le rapport «Stratégie de croissance pour la place touristique suisse».

Objectif 17: Stratégie de cyberadministration suisse

Atteint

- ▶ **Les projets prioritaires de la stratégie de cyberadministration suisse ayant un impact sur le développement économique sont conduits directement ou en partenariat par les offices concernés du DFE.**

La refonte du guichet en ligne des créateurs d'entreprises dans le cadre du projet «création d'entreprises» de la stratégie de cyberadministration suisse est achevée; cet outil sera mis en ligne en mars 2011. Toutes les applications relatives au projet «Service de formulaires électroniques» ont été migrées dans le nouvel environnement serveur et mises en ligne à la fin 2010. Le projet Suisse ID a atteint ses objectifs et a été confié à l'association responsable de la Suisse ID à la fin de l'année.

- ▶ **La planification et le financement des projets prioritaires relevant du DFE sont connus.**

La planification pour 2011 est achevée et les ressources financières sont disponibles.

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectif 1: Stratégie en matière d'infrastructures

Atteint

- ▶ **Le rapport sur l'avenir des réseaux d'infrastructure nationaux est approuvé par le Conseil fédéral.***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 17 septembre 2010.

- ▶ **Le message concernant les mesures visant à accélérer la procédure d'adjudication est approuvé par le Conseil fédéral.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 19 mai 2010.

- ▶ **Le message sur l'adhésion à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN) est approuvé par le Conseil fédéral.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 3 février 2010.

Objectif 2: Développer et garantir l'infrastructure ferroviaire

Partiellement atteint

- ▶ **La procédure de consultation concernant le projet Rail 2030 est ouverte.***

Il n'a pas été possible d'ouvrir comme prévu les procédures de consultation portant sur le projet Rail 2030 et sur l'amélioration de la protection contre le bruit. Bref bilan. Compte tenu de la croissance des dépenses d'exploitation, d'entretien et de maintien de la substance des infrastructures des CFF et des entreprises de chemins de fer privés (audit de réseau CFF), il faut placer le financement de l'infrastructure ferroviaire (aménagement compris) sur une nouvelle base. Le report de la consultation est lié à l'élaboration des projets correspondants par le groupe de travail interdépartemental «Financement de l'infrastructure ferroviaire FIF». En outre, suite au dépôt de l'initiative de l'ATE le 6 septembre 2010, les aménagements ferroviaires supplémentaires (Rail 2030), et notamment les mesures additionnelles en matière de lutte contre le bruit, seront probablement précisés dans le contre-projet à l'initiative et financés ultérieurement avec l'exploitation, l'entretien et le maintien de l'infrastructure.

- ▶ **La procédure de consultation concernant l'amélioration de la protection contre le bruit en fonction des besoins est ouverte.***

Cf. procédure de consultation concernant le projet Rail 2030.

- ▶ **Le message sur la convention des prestations (CP) entre la Confédération et les CFF 2011/12 est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le 23 juin 2010 le message en vue du financement de l'infrastructure ferroviaire suisse (CFF et chemins de fer privés) pour les années 2011–2012.

► **Le message sur le financement des ETC 2011/12 est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le 23 juin 2010 le message en vue du financement de l'infrastructure ferroviaire suisse (CFF et chemins de fer privés) pour les années 2011–2012.

Objectif 3: Poursuite de la réforme des chemins de fer

Atteint

► **Le message sur la deuxième étape de la réforme des chemins de fer 2 est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le 20 octobre 2010 le message sur la deuxième partie de la réforme des chemins de fer 2 (interopérabilité et mises au concours dans le transport des voyageurs).

Objectif 4: Sécurité routière

Atteint

► **Le message concernant la révision de la loi sur la circulation routière (Via sicura) est soumis à la décision du Conseil fédéral.***

Le 3 février 2010, le Conseil fédéral a salué le principe du programme d'action Via Sicura et a défini, sur la base des résultats de la consultation, les mesures qu'il entend soumettre à l'Assemblée fédérale. Le 20 octobre 2010, il a adopté le message Via Sicura.

► **Le message concernant l'Initiative populaire fédérale «pour des véhicules plus respectueux des personnes» est approuvé par le Conseil fédéral.***

Le 20 janvier 2010, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'initiative populaire «pour des véhicules plus respectueux des personnes» ainsi que le contre-projet.

Objectif 5: Politique aéronautique: garantir un raccordement optimal de la Suisse aux grands centres européens et internationaux

Atteint

► **La procédure de consultation concernant la législation d'exécution concernant la modification de l'article 86 Cst (financement spécial du trafic aérien) est ouverte.**

La procédure de consultation a eu lieu et le Conseil fédéral a approuvé le message du 17 septembre 2010 relatif à la modification de la loi fédérale concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (Financement spécial du trafic aérien).

► **Des ébauches de solutions possibles du différend entre la Suisse et l'Allemagne concernant les procédures d'approche de l'aéroport de Zurich sont mises au point.**

L'Allemagne et la Suisse ont échangé leurs points de vue au sein d'un groupe de travail commun. Des divergences subsistent mais les efforts de rapprochement se poursuivent.

► **La procédure ordinaire d'établissement de la fiche de coordination PSIA pour l'aéroport de Zurich est ouverte.**

Le projet de fiche de coordination a été élaboré. Les autorités de même que la population ont été consultées.

► **Les dispositions d'exécution de la loi révisée sur l'aviation sont prêtes.**

Les projets de texte ont été mis en consultation. La deuxième consultation des offices est en cours.

Objectif 6: Infrastructure de télécommunication compétitive

Atteint

► **La stratégie relative à l'aménagement des réseaux de télécommunication à large bande a été définie par le Conseil fédéral.***

Le 17 septembre 2010, le Conseil fédéral a adopté le rapport sur l'évaluation du marché des télécommunications (en réponse au postulat 09.3002 de la CTT du Conseil des Etats). S'il y constate certaines lacunes (téléphonie mobile, accès au réseau, compétences de la ComCom, protection des consommateurs), il relève aussi la qualité de la desserte en services de télécommunication et la dynamique en matière d'investissements dans l'aménagement des réseaux à large bande. Finalement, le Conseil fédéral ne souhaite pas mettre en péril la sécurité juridique en vigueur en lançant un projet de révision de la loi sur les télécommunications. Il estime important de garantir un environnement stable, où les acteurs sont en mesure d'offrir par leurs propres moyens des services de télécommunication modernes en Suisse. Le Conseil fédéral va toutefois suivre attentivement l'évolution du marché; il prendra les mesures de réglementation nécessaires si la dynamique actuelle venait à s'essouffler ou si des problèmes de concurrence devaient apparaître.

Objectif 7: Poursuivre la mise en œuvre de la politique énergétique extérieure

En majeure partie atteint

► **Les négociations dans le domaine de l'électricité sont achevées.***

Le 17 septembre 2010, le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation pour la conclusion d'un accord sur l'énergie avec l'Union européenne. Ainsi, il a étendu le mandat de négociation actuel, sur lequel la Suisse s'appuie depuis 2007 pour négocier un accord sur l'électricité avec l'UE, et il l'a adapté aux derniers développements de l'acquis communautaire dans le domaine de l'électricité. Outre plusieurs rencontres à l'échelon des responsables des négociations, une rencontre au niveau ministériel a eu lieu en juillet. Des entretiens réguliers se sont par ailleurs déroulés au niveau des groupes de travail.

► **Le dialogue avec les pays voisins concernant l'énergie est intensifié.***

En 2010, des contacts étroits et des entretiens intensifs sur un large éventail de sujets en rapport avec l'énergie ont eu lieu avec la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche.

► **Le message sur la ratification de l'instrument d'adhésion à l'IRENA (Agence internationale pour les énergies renouvelables) est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'adhésion de la Suisse à l'IRENA le 13 janvier 2010.

Objectif 8: Renforcer l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies renouvelables

Non atteint

► **La révision de l'ordonnance sur l'énergie concernant les exigences minimales pour les appareils électriques est adoptée.**

La révision a été reportée, car les décisions de l'UE concernant les nouvelles prescriptions sur les appareils ainsi que la nouvelle étiquette-énergie ne sont attendues qu'au printemps 2011.

Objectif 9: Clarifier la question du développement des réseaux, de l'avenir de l'énergie nucléaire et de la gestion des déchets nucléaires

Non atteint

► **La procédure de consultation concernant le projet de révision totale de l'ordonnance sur la responsabilité civile en matière nucléaire est ouverte.**

L'étude principale (calcul de la prime fédérale) des experts consultés était disponible le 4 décembre 2009. Suite aux discussions sur les questions en suspens dans le groupe de suivi et après que les assurances privées eurent déclaré être dorénavant en mesure d'assurer aussi les dommages à l'environnement, du moins en partie, des études supplémentaires se sont avérées nécessaires (Etude

supplémentaire I du 12 avril 2010, Etude supplémentaire II du 6 juillet 2010, Etude supplémentaire III du 28 octobre 2010).

► **Le rapport sur les émoluments et les redevances aux collectivités, qui font partie des prix de l'électricité, est adopté.***

Le 19 novembre 2010, l'Association des entreprises électriques suisses (AES) et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) ont présenté et publié l'étude intitulée «Finanzielle Belastung der Schweizer Elektrizität durch Abgaben an öffentliche Gemeinwesen 2009 – nach der teilweisen Strommarktliberalisierung» (Charges financières de l'électricité en Suisse par les contributions aux collectivités publiques 2009 – après la libéralisation partielle du marché de l'électricité). Le rapport y relatif à l'intention du Parlement est en cours d'élaboration.

Objectif 10: Utiliser les ressources naturelles en préservant l'environnement

Partiellement atteint

► **Le rapport sur la stratégie de la Suisse en matière de biodiversité a été présenté au Conseil fédéral.***

Un premier projet de stratégie a été élaboré sur la base des objectifs à long terme fixés par le Conseil fédéral. La mise au point au sein de l'administration a toutefois été plus compliquée que prévu. Les objectifs adoptés en octobre 2010 par la Conférence internationale des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et intégrés au Plan stratégique de la CDB, qui sert d'orientation aux parties contractantes, seront repris dans la stratégie Biodiversité Suisse.

► **Le message concernant une révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire est approuvé par le Conseil fédéral.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant une révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire le 20 janvier 2010.

► **Le Projet de territoire Suisse, qui sert de base aux activités ayant des incidences spatiales de la Confédération, est approuvé.**

Le Projet de territoire Suisse a été élaboré dans le cadre de l'organisation tripartite du projet. Le projet commun de la Confédération, des cantons, des villes et des communes est prêt à être soumis au Conseil fédéral.

► **Le message concernant l'approbation et la mise en œuvre de la Convention d'Århus ainsi qu'une modification de la loi sur l'environnement (LPE) est approuvé par le Conseil fédéral.***

La consultation sur la ratification de la Convention d'Aarhus s'est achevée fin mars 2010. L'analyse des résultats a révélé qu'il fallait mener des entretiens supplémentaires avec les représentants de l'économie, d'où de légers retards dans le calendrier prévu initialement.